PARDON
ET
SAINTETÉ.

TRADUIT DE L'ANGLAIS
DE
CH. HODGE,
PAR
H. MONOD,
PASTEUR A MARSEILLE.

A PARIS,
CHEZ DELAY, RUE TRONCHET, 2;
A TOULOUSE,
CHEZ TARTANAC, R. DU COLLÉGE ROYAL, 14.

1843.

PARDON ET SAINTETÉ.

PARDON

ET

SAINTETÉ.

TRADUIT DE L'ANGLAIS DE CH. HODGE,

PAR

H. MONOD, PASTEUR.

A PARIS,
CHEZ DELAY, RUE TRONCHET, 2;
A TOULOUSE,
RUE DU COLLÉGE ROYAL, 14.

1843.

Toulouse, Imprimerie de K. Cadaux.

PARDON ET SAINTETÉ.

PARDON.

Bien que les hommes soient généralement indifférents à leur état de péché et de condamnation, souvent Dieu trouve bon d'attirer leur attention sur ce sujet et de produire en eux une profonde conviction de la vérité de tout ce qu'enseigne la Bible à cet égard.

Aussi long-temps que les hommes se jugent eux-mêmes par eux-mêmes, et qu'ils prennent leur point de comparai-

son au milieu d'eux, ils ne peuvent que demeurer dans l'ignorance relativement à leur véritable caractère. Il faut pour le connaître qu'ils se jugent d'après la règle infaillible contenue dans la loi de Dieu. C'est par sa clarté que nous voyons clair. C'est seulement lorsque nous détournons nos regards des êtres pécheurs qui nous entourent, et que nous nous sentons en présence de la pureté parfaite de Dieu même, que nous pouvons apprécier à quel point nous sommes éloignés de la règle suprême du bien moral. Aussi l'expérience des fidèles est-elle d'accord avec la Bible pour nous enseigner que la connaissance du péché résulte de la notion de l'excellence divine telle qu'elle se révèle dans la loi.

Il est vrai que tous les chrétiens n'ont pas sur ce sujet des vues également claires. Quelquefois on aperçoit chaque chose obscurément comme à tra-

vers un milieu plus ou moins trouble; quelquefois aussi l'excellence infinie de Dieu et de sa loi se découvre à nous de telle manière qu'elle nous pénètre de l'humilité et de la vénération les plus profondes. Tel homme qui naguères était indifférent à ces choses, s'étonne tout-à-coup de son ancien aveuglement. Il s'étonne qu'il ait pu ignorer à ce point l'excellence de Dieu et la perfection de sa loi. Il ne conçoit pas qu'il ait jamais pu s'imaginer qu'il devait être jugé d'après la règle ordinaire du jugement des hommes et au gré des faciles exigences du monde. Il comprend maintenant que la règle à laquelle il doit être soumis est infiniment pure et ne saurait passer sur la plus légère transgression. La Bible n'enseigne nulle part quel degré de clarté cette connaissance doit acquérir pour que nous soyons en état de salut. Nous savons seulement que nous devons

avoir une connaissance du péché telle, que le jugement que nous en portons soit d'accord avec le jugement de Dieu; qu'au lieu de nous opposer sans cesse à la doctrine de l'Ecriture touchant l'étendue et la culpabilité du péché, comme le fait la généralité des hommes, nous en venions à reconnaître la vérité et la justice de toutes les déclarations de Dieu sur ce sujet.

Outre cette connaissance du péché et l'assentiment donné à ce que l'Ecriture enseigne à cet égard, il faut, si notre conviction est sincère, que nous éprouvions le sentiment de notre indignité personnelle. Des êtres saints peuvent bien avoir une claire perception de la vérité révélée dans la parole de Dieu touchant la nature du péché; mais ils ne sauraient avoir le sentiment de la déchéance morale. D'un autre côté, on voit souvent des hommes qui compren-

nent clairement la doctrine du péché et qui en reconnaissent la vérité d'une manière générale, sans avoir la conviction réelle que tout ce que la Bible dit des pécheurs s'applique à *nous-mêmes*. Ce n'est donc pas assez que nous connaissions et que nous croyions ce que l'Ecriture enseigne à l'égard du péché : il faut de plus que nous sentions que tout cela nous regarde personnellement. Il faut que nous nous comprenions nous-mêmes dans cette déclaration, que « le cœur est rusé et désespérément malin par-dessus toute chose » ; « qu'en nous, c'est-à-dire en notre chair, n'habite aucun bien. » Ce sentiment de notre indignité personnelle est la partie essentielle de la conviction du péché. Elle est l'opposé de cette fausse idée de notre mérite que nous entretenons si volontiers. Elle arrache de notre cœur la disposition à nous complaire en nous-mê-

mes, à nous justifier ou à pallier nos péchés.

Ce sentiment du péché peut être produit de diverses manières. Quelquefois il est le résultat d'un examen tranquille de notre vie, et d'une comparaison de l'état habituel de notre cœur et de notre conduite avec la loi de Dieu. Quelquefois un péché particulier réveille la conscience; un engagement violé, un appel négligé ou tout autre péché grave devient le moyen par lequel nous apprenons à nous connaître nous-mêmes. Quelle que soit l'occasion particulière qui l'y détermine, l'esprit est conduit à s'arrêter sur sa responsabilité envers Dieu, et la conviction de son péché s'établit et s'affermit. Cela est nécessaire pour que le pécheur revienne à Dieu. Aussi long-temps qu'il se croira en santé il ne s'adressera pas au médecin. Aussi long-temps qu'il juge ses péchés

peu nombreux ou peu graves, il ne s'inquiète pas de pardon ni de sanctification. Mais une fois que ses yeux sont ouverts et sa conscience réveillée, il sent que son état demande une attention immédiate et sérieuse; il sait qu'il n'est pas préparé à la rencontre de son Dieu, que ses péchés sont trop grands pour être pardonnés, à moins qu'il n'ait part à la rédemption qui est en Jésus-Christ. Tout vrai chrétien est amené de quelque manière à cette conviction de son démérite personnel devant Dieu.

Il est évident qu'on ne saurait accepter Christ comme Sauveur, sans avoir cette conviction qu'on est exposé à la condamnation ; et cette conviction ne saurait exister si l'on n'a reconnu la justice de la pénalité que prononce la loi. Toutefois, il faut se rappeler que l'expérience chrétienne embrasse bien

des choses qui peuvent n'être pas l'objet d'une attention distincte. En sorte qu'il peut souvent arriver qu'on passe de la mort à la vie sans éprouver vivement la crainte de la colère de Dieu, ou sans avoir le sentiment distinct que toutes les menaces qu'il a faites contre le péché s'appliquent avec justice à nous-mêmes. Notre attention peut avoir été excitée et nos cœurs ébranlés par la connaissance de l'amour de Dieu en Christ, et nous pouvons n'avoir guère fait plus au premier moment qu'adhérer de cœur à l'Evangile et former le désir de vivre pour le service de Dieu. Toutefois, même en pareil cas, aussitôt que notre attention est dirigée sur ce sujet, nous reconnaissons pleinement notre démérite, nous sommes prêts à déclarer que le salut est une affaire de grâce, et que nous n'aurions nul droit de nous plaindre si Dieu nous eût laissé périr

dans nos péchés. Ainsi donc, quelque diverse que puisse être l'expérience des enfants de Dieu à cet égard, ils sont d'accord pour reconnaître la justice de Dieu dans ses commandements comme dans ses châtiments, et pour s'estimer indignes de la moindre de ses faveurs.

La persuasion que nos bonnes œuvres sont absolument insuffisantes pour nous justifier devant Dieu, est encore un caractère indispensable de la véritable conviction du péché. Puisque l'Ecriture déclare que nous sommes « justifiés gratuitement, non par les œuvres afin que personne ne se glorifie, mais par la foi en Jésus-Christ, il faut que notre expérience soit d'accord avec cette déclaration. Il faut que nous ayons de la sainteté de Dieu, de l'étendue de sa loi et de notre propre indignité une connaissance telle, que nous sentions pleinement que nos œuvres ne peuvent nous

procurer, ni le pardon ni la justification. Il est facile de faire profession que nous ne nous reposons point sur notre propre justice; mais nous défaire entièrement de toute confiance en notre vertu supposée, c'est une tâche difficile. Quand un homme apprend à sentir son péché et le danger qu'il court, son premier mouvement le porte presque toujours à chercher un autre refuge que celui qui lui est présenté dans l'Evangile. Le moyen le plus naturel de calmer la conscience est de se promettre une réforme. On renonce aux péchés auxquels on est particulièrement enclin, et l'on s'efforce peut-être de lutter contre tous en général. Ce combat est souvent long et pénible, mais il est toujours sans succès. On s'aperçoit bientôt que le péché, sous une forme ou sous une autre, prend constamment la haute main, et l'âme sent qu'il lui faut faire quelque chose de plus

pour qu'elle puisse jamais devenir apte à entrer au ciel. En conséquence, elle s'empresse de se soumettre à tout ce qui lui paraît nécessaire pour parvenir à ce but. Le genre particulier des œuvres, au moyen desquelles elle s'efforce de se fabriquer un vêtement de justice, dépend du degré de connaissance qu'elle possède ou de l'instruction religieuse qu'elle a reçue. Lorsqu'elle se trouve dans une grande ignorance relativement à l'Evangile, elle tâche d'expier ses péchés par des pénitences douloureuses qu'elle s'impose elle-même ou que lui prescrit l'autorité d'un prêtre. L'expérience atteste que le renoncement à soi-même n'a point d'excès si cruels auxquels une conscience alarmée ne se soumette avec joie pour satisfaire à la justice de Dieu. Si l'on pouvait réellement gagner le ciel par de pareils moyens, nous en verrions la route encombrée

par les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, les savants et les ignorants, en foule aussi innombrable que ceux qui se pressent dans les temples cruels des Hindous ou qui expirent sur les sables brûlants d'Arabie. De tous les moyens de salut que les hommes ont inventé, celui-là est le plus facile et le plus conforme à leurs inclinations. Il ne faut pas s'étonner que ceux qui l'enseignent comme étant la doctrine de l'Evangile, rencontrent des auditeurs soumis. Du moment qu'on accorde aux hommes qu'ils peuvent acheter le ciel ou expier par des souffrances actuelles leurs transgressions passées, ils entreprennent cette tâche avec joie : cela est tellement conforme aux inclinations naturelles du cœur de l'homme, que ceux-là même qui sont plus éclairés et qui se vantent de leur indépendance d'esprit, se laissent prendre dans les mailles de ce filet aussi

bien que leurs frères plus ignorants. Aussi voyons-nous des hommes d'état et des philosophes, aussi bien que des paysans, porter le cilice ou marcher nu pieds à la voix de leurs docteurs.

Dans les pays où la Bible est généralement répandue, il est rare de voir ces manifestations grossières de l'esprit de propre justice. L'Ecriture enseigne si clairement le moyen du salut, que presque tout le monde sait que des œuvres de discipline ou de moralité, purement extérieures, ne sauraient nous justifier devant Dieu. On sent qu'il nous faut un vêtement plus riche, un vêtement dont le tissu soit formé de devoirs d'un plus haut prix. On multiplie les prières, on fréquente la maison de Dieu, on s'attache scrupuleusement à toute la routine des devoirs religieux, pensant ainsi satisfaire à ce que Dieu demande, et s'assurer sa faveur.

Mais il suffit au pécheur de jeter un regard sur l'état de son cœur ou sur le vrai caractère de la loi de Dieu, pour se convaincre qu'il a besoin d'une justice meilleure que celle qui consiste en ses propres œuvres.

Forcé bientôt d'abandonner ce fondement de sable, il a recours à un autre asile qui lui semble plus près de la croix, et qu'il s'imagine exiger plus de renoncement. Il renonce à établir sa propre justice, mais il désire encore être rendu digne de recevoir la justice de Dieu. Il sait qu'il ne pourra jamais éteindre la dette de son péché, que ses meilleures œuvres sont indignes d'être reçues de Dieu, qu'avec tous ses efforts il ne saurait vivre un seul jour dans l'observation complète des justes exigences de la loi, et que par conséquent son salut ne peut être qu'une affaire de grâce; mais il s'imagine encore qu'il doit mé-

riter cette grâce, ou du moins se préparer d'une manière ou d'une autre à la recevoir. L'âme angoissée s'imagine que si elle pouvait être plus angoissée, plus humiliée, plus profondément touchée de remords ou de douleur, elle pourrait alors trouver la justification. Elle voit bien que sa longue vie de désobéissance et d'ingratitude, le mépris qu'elle a fait des avertissements miséricordieux de Christ, et ses mille et mille péchés, que tout cela doit être l'objet d'un pardon gratuit; mais cette dureté de cœur, ce défaut de repentance est un péché qui doit être d'abord, pense-t-elle, écarté de sa route avant que les autres puissent être pardonnés. Et pourtant ce n'est là qu'un péché qui tient sa place entre tous les autres dans le triste et long catalogue de nos iniquités. Il ne saurait être expié isolément avant que nous venions à Christ, pas plus qu'au-

cun autre péché de notre cœur ou de notre vie. Souvent il faut long-temps pour que l'âme vienne à comprendre cela et qu'elle sente qu'elle travaille à se guérir avant de s'adresser au médecin; qu'elle voudrait du moins accomplir par elle-même quelque partie préparatoire de l'œuvre du salut, en sorte qu'elle ne fût pas entièrement redevable au Rédempteur. A la fin pourtant l'âme découvre son erreur; elle comprend que Christ ne sauve pas les pécheurs en considération de la vivacité de leur conviction ou de leurs impressions; que les larmes ne sont pas plus méritoires devant Dieu que l'aumône ou le jeûne; que ce sont les indignes, les impies, les cœurs endurcis, ceux qui n'ont rien pour se recommander, que ce sont ceux-là même que Christ est venu sauver, et qu'il accueille pour les rendre contrits, sensibles et obéissants. Ces dispositions

sont des dons de sa grâce, et si nous nous tenons éloignés de lui jusqu'à ce que nous les acquérions par nous-mêmes, nous péririons dans nos péchés. Il faut que l'âme en vienne à ce complet renoncement de tout ce qui est en elle comme fondement de sa justification, pour qu'elle puisse embrasser les offres de grâce de l'Evangile.

Ce que nous avons dit suppose implicitement que la conscience de notre faiblesse est une conséquence nécessaire de la vraie conviction du péché. Il s'agit de renoncer non-seulement à notre propre justice, mais aussi à notre propre force. Quand un homme vient à sentir qu'il est pécheur, il est naturellement porté à se tourner vers sa propre force pour se changer lui-même et s'élever au niveau de la loi, de même qu'il est porté à se tourner vers ses propres œuvres pour y chercher une compensation à ses péchés

ou un motif de confiance devant Dieu. Ses efforts tendent en conséquence à vaincre la puissance du péché et à faire naître dans son cœur des sentiments religieux. Il s'efforce de mortifier son orgueil, de dompter la tyrannie de sa chair, de se sevrer du monde. Il abandonne ses compagnons de vice ou de mondanité; il fortifie ses résolutions contre le mal, il s'oblige à s'acquitter des devoirs les plus ingrats, et s'exerce au renoncement. En même temps il s'efforçe de se créer un esprit droit, de s'inoculer la foi, la repentance, l'amour, la débonnaireté, l'humilité, la charité fraternelle; en un mot, il s'efforce de se rendre religieux. Il fait tout ce qui est en son pouvoir pour se sauver lui-même. Quelquefois on continue de cette manière jusqu'à la fin de sa vie. Quelquefois aussi, après avoir persévéré dans ces pratiques pendant plusieurs années, on

reconnaît enfin que tout cela n'était que vanité. C'est la religion des Ascétiques, dans laquelle on peut persévérer avec beaucoup de constance et d'exactitude par scrupule de conscience ou par crainte de la perdition. Presque tous les hommes essaient de cette religion-là. Chacun veut être son propre sauveur s'il est possible. Mais ceux qui sont enseignés de Dieu reconnaissent bientôt que c'est là une entreprise désespérée. La maladie de notre cœur ne saurait être vaincue par de tels efforts. Si nous pouvons nous contraindre à renoncer aux plaisirs du péché, nous ne saurions détruire en nous le désir des joies défendues. Si nous refusons de satisfaire l'orgueil, nous n'avons aucune prise sur l'orgueil lui-même. Si nous abandonnons la poursuite des mondanités, nous conservons l'amour du monde. Si nous nous obligeons à nous acquitter de nos devoirs

religieux, nous ne pouvons faire que ces devoirs soient pour nous un plaisir. Si nous nous contraignons à penser à Dieu, nous ne pouvons nous forcer à l'aimer, à désirer sa communion, à trouver notre bonheur dans son service. Nul homme ne pourrait dire l'angoisse que produisent ces efforts violents et stériles, ces vaines entreprises pour dompter le péché et pour créer les vertus chrétiennes. Si quelque chose au monde pouvait en tenir lieu, si l'on pouvait les remplacer par de longues prières ou de cruelles souffrances, l'homme s'y soumettrait volontiers. Mais changer son cœur, prendre son plaisir en Dieu, être vraiment spirituel et vraiment saint, c'est là une œuvre que le pécheur trouve au-dessus de ses forces, et qui pourtant est indispensable. Des chûtes répétées ne détruisent pas son illusion, il s'imagine toujours que cette œuvre est la sienne, et

qu'il faut absolument qn'il l'accomplisse ou qu'il soit perdu. En conséquence, il redouble ses efforts, il réunit toutes ses forces, jusqu'à ce qu'enfin il découvre tout-à-coup qu'il n'y a en lui que faiblesse. Il s'aperçoit que si jamais il peut être régénéré et sanctifié, ce doit être l'œuvre de Dieu, et il s'écrie dans la profondeur de sa détresse : « Seigneur, sauve-moi, ou je péris! » Il renonce à travailler par sa propre force, et il voit, ce qu'il s'étonne de n'avoir pas compris auparavant, que les vertus chrétiennes sont réellement des grâces, c'est-à-dire des dons; qu'elles ne sont pas des qualités que nous puissions nous donner nous-mêmes, mais des faveurs qui nous sont conférées par Christ et pour l'amour de Christ; que c'est le Saint-Esprit obtenu et envoyé par lui qui change le cœur, et convainc de péché, de justice et de jugement; que la foi, la repentance, la

joie, la paix, l'humilité, la débonnaireté sont des fruits de cet esprit et non des produits de nos cœurs mauvais; que si nous pouvions nous rendre saints nous-mêmes, à peine aurions-nous besoin d'un Sauveur; et que c'est la plus fatale des illusions de supposer que nous devions être saints avant d'aller à Dieu par Christ, au lieu de voir dans la sainteté le résultat de notre réconciliation. Aussi long-temps que nous sommes sous la loi, nous portons du fruit pour la mort. Ce n'est que lorsque nous sommes affranchis à l'égard de la loi et réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, que nous portons du fruit pour la justice. Bien que cette grande vérité soit écrite sur chaque page de la Bible, tout homme est tenu de l'apprendre par lui-même. Il ne saurait parvenir à la comprendre en la lisant dans l'Écriture ou en la recevant d'autrui. Il faut qu'il fasse

l'essai de sa propre force jusqu'à reconnaître que cette force n'est rien, avant qu'il se soumette à être sauvé par la grâce de Dieu, et que renonçant sincèrement à tout autre appui, il tombe aux pieds de Jésus pour dire : « Seigneur, si tu le veux, tu peux me rendre net. »

Quand donc le Saint-Esprit donne à l'homme la conviction de péché, il lui fait comprendre et croire ce que Dieu a révélé à cet égard. Il lui fait sentir que ce que Dieu déclare de tous les hommes est vrai de lui personnellement; qu'il mérite ce que Dieu déclare que méritent tous les hommes; qu'il n'a rien à présenter à Dieu pour se faire valoir auprès de lui, et qu'il ne possède aucune force pour changer son propre cœur. L'Esprit-Saint nous transmet cette connaissance par le moyen de la loi, qui, en nous présentant la régle parfaite du devoir, nous montre combien nous sommes restés

loin de ce que Dieu demandait de nous et combien souvent nous avons justement encouru ses châtiments; nous acquérons ainsi la conviction que nous sommes entièrement incapables de satisfaire à la loi, et que la simple présentation objective de ce qui est saint, juste et bon, ne saurait en aucune manière changer notre cœur ni détruire la puissance du péché qui habite en nous; puisque même lorsque nous reconnaissons l'excellence de la loi, nous ne nous y conformons point, et qu'au lieu de pouvoir faire ce que nous voudrions, nous trouvons toujours une loi dans nos membres qui lutte contre la loi de notre entendement et qui nous rend captifs de la loi du péché. « C'est ainsi que la loi est un pédagogue pour nous amener à Christ » ; pour nous faire rejeter toute confiance en notre propre justice ou en nos propres forces, et pour nous porter à chercher notre refuge en celui qui a été

fait de la part de Dieu pour ceux qui croient, tout à la fois, « justification et sanctification. »

L'état moral que nous venons de décrire ne saurait être long-temps supporté. Le pécheur ne peut se défendre d'adopter quelque moyen de satisfaire aux exigences de sa conscience. Quand l'âme éclairée par la vérité divine est suffisamment pénétrée du sentiment de sa culpabilité, elle ne peut manquer de demander avec angoisse : Comment l'homme peut-il être juste devant Dieu? La réponse que nous faisons devant Dieu, décide du caractère de notre religion, et si nous l'adoptons en pratique, de notre destinée future. Faire une réponse erronée, c'est nous méprendre sur le chemin du ciel. C'est nous tromper là ou l'erreur est fatale, parce qu'elle ne saurait avoir de correctif. Si Dieu nous demande une chose et que nous lui en donnions une

autre, comment pourrions-nous être sauvés? S'il nous a révélé un moyen de salut par lequel il peut rester juste en justifiant le pécheur, et que nous rejetions ce moyen pour nous attacher à un autre, comment pourrions-nous espérer d'être justifiés? Il faut donc que la réponse à faire à la question précédente soit pesée sérieusement par tous ceux qui se chargent dans l'Eglise des fonctions de docteurs, et par tous ceux qui reçoivent leurs enseignements. Puisque nous ne pouvons pas être jugés par procuration, et que chaque homme devra répondre pour lui-même, il faut que chacun réalise pour lui-même ce que la Bible enseigne sur ce sujet. Tout ce que peuvent faire les docteurs, c'est d'aider aux recherches de ceux qui désirent trouver le chemin de la vie. Et pour cela le moyen le plus sûr est de s'en tenir strictement aux enseignements de l'Ecriture, et de

présenter le sujet comme la Bible le présente.

Une des doctrines capitales de la Bible, qui s'y trouve partout ou affirmée ou supposée, c'est que nous sommes sous la loi de Dieu. Cela est vrai de toutes les classes d'hommes, qu'ils possèdent ou non une révélation divine. Tout ce que Dieu a révélé comme règle de devoir fait partie de la loi qui oblige ceux qui sont l'objet de cette révélation, et par laquelle ils seront jugés en dernier ressort. Ceux qui n'ont pas reçu de révélation extérieure de la volonté divine sont à eux-mêmes une loi. La connaissance du bien et du mal qui est écrite dans leur conscience, est de la nature d'une loi divine ayant son autorité et sa sanction; et c'est par cette loi que les païens seront jugés au dernier jour.

Dieu a trouvé bon d'attacher la promesse de la vie à l'observation de sa loi.

L'homme qui fera ces choses vivra par elles, tel est partout le langage de l'Écriture. « Tu as bien répondu, fais cela et tu vivras, » disait le Sauveur au docteur de la loi qui déclara que la loi exige l'amour de Dieu et du prochain. Et à celui qui lui demandait : « Quel bien ferai-je pour avoir la vie éternelle? » il répondit : « Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements. » D'un autre côté la loi prononce la mort comme peine de la transgression. « Le salaire du péché, c'est la mort. » Telles sont sur ce sujet les déclarations constantes de l'Écriture.

L'obéissance que la loi demande est appelée justice; et ceux qui lui rendent cette obéissance sont appelés justes. Attribuer la justice à quelqu'un, ou le déclarer juste, tel est le sens scripturaire du mot justifier. Ce mot ne signifie jamais rendre bon, mais toujours déclarer

juste. C'est ainsi que Dieu dit : « Je ne justifierai pas le méchant. Il est ordonné aux juges de justifier le juste et de condamner le méchant. » « Malheur, est-il dit, à ceux qui justifient les méchants pour des présents. » Il est dit dans le Nouveau-Testament : « Nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi. » « Dieu est celui qui justifie: qui condamnera? » Il serait difficile de trouver un mot dans la Bible dont le sens fût moins douteux. Il n'y a pas dans le Nouveau-Testament un seul passage où ce mot soit employé en dehors de son acception naturelle et ordinaire. Quand Dieu justifie quelqu'un, il le déclare juste. Justifier ne signifie jamais rendre saint. Il est dit que c'est un acte coupable de justifier le méchant; mais il ne saurait y avoir de mal à rendre le méchant saint. Et comme la loi exige la justice, imputer ou attribuer à quel-

qu'un la justice revient, dans le langage de l'Ecriture, à le justifier. Rendre juste n'est qu'une expression équivalente de la même idée. Être juste devant Dieu est donc la même chose qu'être justifié; comme, par exemple, dans le passage suivant: « Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui observent la loi qui seront justifiés. » Il ne peut échapper au lecteur de la Bible attentif et sincère que ces diverses expressions: Être juste devant Dieu, imputer la justice, rendre juste, justifier, s'échangent entr'elles et s'expliquent les unes les autres. La grande question est donc de savoir comment cette justice peut s'obtenir. Nous devons bénir Dieu de ce que la réponse à cette question est dans la Bible d'une clarté parfaite.

Et d'abord, que la justice par laquelle nous pouvons être justifiés devant Dieu

ne vient point des œuvres, c'est ce qui est non seulement déclaré, mais démontré dans l'Ecriture. Le premier argument de l'Apôtre, à cet égard, est tiré de cette considération, que la loi exige une justice parfaite. Si la loi pouvait être satisfaite par une obéissance imparfaite, par des devoirs purement extérieurs ou par quelqu'autre observance qui fût au pouvoir des hommes, alors la justification aurait lieu par les œuvres. Mais comme elle demande une obéissance parfaite, la justification par les œuvres est absolument impossible pour le pécheur. Voici comment raisonne l'Apôtre : « Tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites au livre de la loi pour les faire. » Puisque la loi prononce malédiction sur tout homme qui ne persévère

pas dans tous ses commandements, et que nul homme ne saurait prétendre à cette obéissance parfaite, il s'en suit que tous ceux qui cherchent leur justification dans la loi seront condamnés. C'est dans le même but que l'Apôtre dit au verset suivant : « La loi ne justifie pas par la foi ; mais elle dit que l'homme qui aura fait ces choses vivra par elles. » C'est-à-dire que la loi ne connaît et ne peut connaître d'autre motif de justification qu'une satisfaction complète à ses exigences. C'est pour cela encore que saint Paul dit dans le même chapitre: « Si la loi qui a été donnée eût pu donner la vie, la justice viendrait véritablement de la loi. » Si la loi pouvait déclarer juste et donner ainsi un titre au salut à ceux qui en ont violé les préceptes, il n'eût point été nécessaire de pourvoir pour les hommes à un autre moyen de salut ; mais comme la loi ne saurait ainsi mitiger ses

exigences, la justification par la loi est impossible. C'est la même vérité qui est enseignée sous une autre forme lorsqu'il est dit : « Si la justice vient de la loi, Christ est donc mort en vain. » La mort de Christ n'eût pas été nécessaire, si l'obéissance imparfaite dont nous sommes capables eût pu satisfaire à la loi. C'est pourquoi Paul avertit que tous ceux qui cherchent leur justification dans les œuvres sont obligés d'accomplir toute la loi. La loi ne connaît point de compromis ; elle ne saurait demander moins que ce qui est juste : et ce qui est juste, c'est l'obéissance parfaite ; en sorte qu'elle tient toujours ce langage : « Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses écrites au livre de la loi pour les faire ; » et encore : « L'homme qui fera ces choses vivra par elles. » Tout homme donc qui cherche sa justification dans les œuvres doit se deman-

der, non pas s'il est meilleur que les autres, s'il est exact dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, s'il jeûne deux fois la semaine et donne la dîme de tout ce qu'il possède, mais bien s'il est *sans péché*.

Que la loi de Dieu est ainsi inflexible dans ses exigences, c'est là une vérité qui se trouve à la base de tout le raisonnement de saint Paul pour ce qui concerne le moyen de justification. Il prouve que les Gentils ont péché contre la loi écrite dans leur cœur, et que les Juifs ont violé la loi révélée dans l'Ecriture; tant Juifs que Gentils sont par conséquent sous le péché, et le monde entier est coupable devant Dieu. Il conclut de là « que nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi. » Ce raisonnement n'a de force qu'autant qu'on admet que la loi exige l'obéissance parfaite. Combien d'hommes qui ne font

pas difficulté d'admettre qu'ils sont pécheurs, s'appuient néanmoins sur leurs œuvres pour être justifiés devant Dieu ! ils ne voient rien d'incompatible entre l'existence du péché et la justification par les œuvres. La raison en est qu'ils partent d'un principe tout différent que celui qui est posé par l'apôtre. Ils supposent que la loi peut être satisfaite par une obéissance partielle. Paul déclare que Dieu exige une conformité parfaite à sa volonté, et que « sa colère se révèle contre toute impiété et injustice des hommes. » A ses yeux donc il suffit que les hommes aient péché pour qu'ils ne puissent être justifiés par les œuvres. Ce n'est pas une simple question de plus ou de moins ; car à cet égard il n'y a point de différence, puisque « tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. »

Cette doctrine, bien qu'elle soit si clairement enseignée dans l'Ecriture,

est généralement trouvée trop sévère. Les hommes s'imaginent que leurs bonnes œuvres seront mises en balance avec leurs péchés, et qu'ils seront punis ou récompensés suivant que l'un ou l'autre poids l'emportera ; ou que les péchés d'une partie de leur vie seront expiés par les bonnes œuvres de l'autre ; ou enfin qu'ils peuvent être justifiés par la seule confession ou par la repentance. Ils ne pourraient conserver de pareilles espérances s'ils se croyaient réellement sous une loi. Il n'est point de loi humaine qui soit traitée comme on semble espérer que doit l'être la loi de Dieu. Celui qui a volé ou tué, ne fût-ce qu'une seule fois, bien qu'il confesse son crime ou se repente, bien qu'il fasse autant d'œuvres de charité qu'il voudra, n'en est pas moins un voleur ou un meurtrier. La loi n'a rien à faire avec sa repentance et son changement de conduite. S'il a tué

ou volé, la loi le condamne. Pour lui la justification par la loi est impossible. La loi de Dieu s'étend aux plus secrets mouvements du cœur. Elle condamne tout ce qui est mal de sa nature. Si un homme a violé cette règle parfaite du droit, il n'y a plus pour lui de justification par la loi ; il a manqué aux conditions qu'elle exige, et la loi ne peut que le condamner. Le justifier serait déclarer qu'il ne l'a point violée. Néanmoins, les hommes pensent qu'ils ne seront pas jugés sur le pied de la loi rigoureuse. En cela ils tombent dans une erreur fatale. Ils se mettent en opposition fatale avec l'Ecriture, qui partout pose pour base notre sujétion à la loi. Sous le gouvernement de Dieu, la loi rigoureuse n'est autre chose que l'excellence parfaite ; c'est l'exercice ferme et invariable de la rectitude morale. La conscience elle-même, quand elle est réveil-

lée et éclairée comme elle doit l'être, n'est pas moins rigoureuse que la loi de Dieu. Elle refuse de se laisser apaiser par la repentance ou le changement de conduite. Elle prête une nouvelle force à tous les commandements du législateur suprême, et nous enseigne aussi clairement que le fait l'Ecriture, que la justification par une obéissance partielle est impossible. Toutefois comme la conscience est faillible, il ne faut pas s'en rapporter là-dessus à son témoignage. Il faut en appeler à la Parole de Dieu qui enseigne clairement qu'il est impossible qu'un pécheur soit justifié par les œuvres, parce que la loi exige l'obéissance parfaite.

Le second argument de l'Apôtre pour établir cette vérité, est le témoignage des Livres-Saints de l'Ancien-Testament. Il produit ce témoignage sous diverses formes. En premier lieu, comme il

part du principe que la loi exige l'obéissance parfaite, tous les passages qui affirment la corruption universelle de l'humanité, sont autant de déclarations que nous ne pouvons être justifiés par les œuvres. En conséquence, il cite des passages du genre de celui-ci : « Il n'y a point de juste, non pas même un seul; » « il n'y a personne qui ait de l'intelligence, personne qui cherche Dieu. » « Ils se sont tous égarés, ils se sont tous corrompus; » « il n'y a personne qui fasse le bien, non pas même un seul. L'Ancien-Testament, en déclarant que tous les hommes sont pécheurs, déclare par là même, dans la pensée de l'Apôtre, qu'ils ne sauraient être justifiés devant Dieu en vertu de leur propre justice. Dire qu'un homme est pécheur, c'est dire que la loi le condamne, et il est clair, dès-lors, qu'elle ne saurait le justifier. Comme l'Ancien-Testament est

plein de déclarations relatives à la corruption des hommes, il est plein de la preuve que nous ne pouvons être justifiés par les œuvres.

En second lieu, Paul cite des témoignages directs de l'Ancien-Testament à l'appui de sa doctrine. Il répète souvent ce passage des Psaumes : « N'entre point en jugement avec ton serviteur, car nul homme vivant ne sera justifié devant toi. » A la même classe appartiennent tous les passages qui parlent de l'insuffisance ou de l'indignité de toute créature humaine devant Dieu.

L'Apôtre allègue en troisième lieu les passages qui supposent implicitement la doctrine qu'il défend ; à savoir ceux qui parlent du salut des hommes comme étant une affaire de grâce, quelque chose qu'ils ne méritent pas et qu'ils ne peuvent pas réclamer comme un droit. C'est dans cette vue qu'il rappelle ces pa-

roles de David : « Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées et dont les péchés sont couverts. Heureux l'homme auquel l'Eternel n'impute point son iniquité. » Le fait qu'un homme est pardonné emporte qu'il est coupable ; et le fait qu'il est coupable emporte que sa justification ne saurait être fondée sur sa conduite ou sur son caractère. A peine est-il nécessaire de faire observer que sous ce point de vue la Bible entière, du commencement à la fin, est remplie de déclarations qui condamnent la doctrine d'une justification par les œuvres. Toutes les confessions dictées par la repentance, tous les appels à la miséricorde de Dieu, sont autant de désaveux de tout mérite personnel, autant de déclarations que l'espérance du pécheur ne se fonde sur rien qui soit en lui-même. Il est vrai que ces confessions et ces appels se trouvent souvent dans l bouche

de personnes qui s'appuient encore sur leurs bonnes œuvres pour être justifiées devant Dieu. Mais ce fait n'infirme en rien l'argumentation de l'Apôtre, cela montre seulement que ces personnes entendent tout autrement que lui ce qui est nécessaire pour être justifié. Elles supposent que les exigences de la loi sont si peu rigoureuses, que, bien qu'elles soient coupables et qu'elles aient besoin de pardon, elles peuvent néanmoins faire ce que la loi exige. Tandis qu'au contraire, Paul part du principe que la loi exige l'obéissance parfaite; et dès-lors toute confession du péché, tout appel à la miséricorde emporte un désaveu de la justification par la loi.

L'Apôtre prouve encore que l'Ancien-Testament enseigne que nous ne pouvons pas être justifiés par les œuvres, en montrant qu'il établit un autre moyen de trouver grâce devant Dieu. C'est ce

qu'il fait par sa doctrine relativement au Messie, qu'il représente comme le Rédempteur des pécheurs. Paul en conclut que la justification sans les œuvres a été enseignée par la loi et les prophètes ; c'est-à-dire par tout l'Ancien-Testament. Il y a incompatibilité entre les deux moyens de justification ; l'un par les œuvres, l'autre par une propitiation pour le péché. Et comme l'Ancien-Testament enseigne le dernier moyen, il répudie par là même le premier. Mais de plus il affirme en termes exprès que « le juste vivra par la foi. » Or, la loi n'a rien à faire avec la foi ; elle dit: L'homme qui fera ces choses vivra par elles. La loi ne connaît de motif de justification que l'obéissance. Si l'Ecriture dit que nous sommes justifiés par la foi, elle dit par là même que nous ne sommes pas justifiés en vertu de notre obéissance.

Enfin les exemples de justification

présentés dans l'Ancien-Testament prouvent qu'elle n'a pas lieu par les œuvres. L'Apôtre allègue particulièrement l'exemple d'Abraham, et il demande s'il a obtenu la justification par les œuvres; non, répond-il, car s'il avait été justifié par les œuvres, il aurait sujet de se glorifier; mais il n'a point eu sujet de se glorifier devant Dieu; il n'a donc pas été justifié par les œuvres. De plus, l'Ecriture déclare expressément « qu'Abraham a cru à Dieu, et que cela lui a été imputé à justice; » sa justification donc a eu lieu par la foi, non par les œuvres.

Telles sont les différentes manières dont l'Apôtre fait intervenir l'autorité de l'Ancien-Testament à l'appui de sa doctrine, que la justification n'est point par les œuvres. Cette autorité n'est pas moins décisive pour nous qu'elle ne l'était pour les anciens chrétiens sortis du

Judaïsme. Nous aussi, nous croyons que l'Ancien-Testament est la Parole de Dieu, et les vérités qu'il enseigne nous arrivent expliquées et confirmées par Christ et ses apôtres. Nous avons le grand avantage de posséder une interprêtation infaillible de ces anciens oracles de la vérité, et la manière dont saint Paul les applique à son argumentation, écarte toute obscurité quant à la vraie pensée des écrivains sacrés. Quant au Nouveau-Testament, il enseigne si clairement et si fréquemment, que « nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la loi ; » il le déclare en tant d'endroits, il le démontre si formellement, il le suppose de tant de manières différentes, qu'il est impossible de douter que telle est, en effet, la doctrine de la Parole de Dieu. Le seul point sur lequel il puisse y avoir une question à résoudre pour un homme qui cherche sérieuse-

ment la vérité, est celui-ci : Quelles sont les œuvres que la Bible veut exclure comme élément de justification devant Dieu ? L'Apôtre entend-il parler des œuvres dans le sens le plus étendu, ou aurait-il seulement en vue les observances cérémonielles, des œuvres de pur formalisme, accomplies sans amour pour Dieu ?

Ceux qui auront fait attention à la nature de ses déclarations et à la suite de son raisonnement, ne croiront pas qu'il puisse exister un doute sur ce sujet. Le principe fondamental sur lequel repose son argumentation ne permet pas qu'on puisse se méprendre sur sa pensée. Il pose en principe que la loi exige l'obéissance parfaite, et de ce que nul homme ne peut pratiquer cette obéissance, il conclut que nul homme ne peut être justifié par la loi. Il ne dit pas que la loi étant spirituelle, elle ne saurait être

satisfaite par de simples cérémonies ou par des œuvres procédant d'une source impure. Il ne dit nulle part que, ne pouvant être justifiés par des rites extérieurs ou par des œuvres qui n'auraient que la forme extérieure de la piété, nous le serons par notre obéissance sincère, bien qu'imparfaite. Au contraire, il enseigne constamment que, puisque nous sommes pécheurs, et puisque la loi condamne tout péché, elle nous condamne, et que par conséquent la justification est impossible par la loi. Il applique ce raisonnement aux Juifs et aux Gentils, sans distinction, à tous les hommes du monde, qu'ils connussent ou non les Ecritures données aux Juifs. C'est de la loi morale, de cette loi qu'il déclare sainte, juste et bonne, qui dit : Tu ne convoiteras point; c'est de cette loi, bien que révélée, soit dans les écrits de Moïse, soit dans le cœur humain, qu'il affirme

constamment qu'elle ne saurait donner la vie ni enseigner le moyen d'être justifié devant Dieu. Comme la plupart de ceux à qui il écrivait avaient possédé une révélation divine, et que cette révélation renfermait la loi de Moïse avec tous ses rites, il comprenait évidemment cette dernière loi dans son énoncé, et il s'y réfère souvent; mais jamais dans son sens restreint comme code de cérémonies religieuses, toujours dans son sens le plus étendu, comme renfermant la règle la plus pure du devoir moral. Aussi ne met-il jamais en opposition deux classes d'œuvres différentes, mais toujours les œuvres et la foi, excluant également les œuvres de toutes les classes, aussi bien celles de justice que celles de pur formalisme. « Il nous a sauvés, non par des œuvres de justice que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde. » « Il nous a sauvés... non selon nos œu-

vres. » « Nous sommes sauvés par la foi, non par les œuvres. » Bien plus, il est dit que les hommes sont justifiés sans les œuvres ; qu'ils sont par eux-mêmes impies lorsqu'ils sont justifiés ; que ce n'est qu'après qu'ils sont justifiés qu'ils peuvent accomplir une œuvre véritablement bonne. C'est seulement quand nous sommes unis à Christ que nous portons du fruit pour Dieu. De là il est dit que « nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres. » Toute l'excellence morale du chrétien et tous les fruits de l'Esprit sont la conséquence, non la cause de sa réconciliation et de sa justification devant Dieu. C'est le vêtement royal, la robe blanche dont Christ revêt ceux qui viennent à lui pauvres, aveugles et nus.

C'est donc une doctrine clairement établie dans la Parole de Dieu, que notre justification n'est pas fondée sur no-

tre obéissance à la loi. Devant une pareille règle de justice rien ne peut subsister qui ait été accompli en nous ou par nous, car elle prononce malédiction sur « quiconque ne persévère pas dans toutes les choses écrites au livre de la loi pour les faire. »

Nous avons vu dans ce qui précède que l'Ecriture enseigne premièrement que tous les hommes sont naturellement sous une loi qui prescrit les conditions de leur justification devant Dieu; secondement, qu'une obéissance telle que peuvent la pratiquer les pécheurs n'est pas suffisante pour satisfaire aux exigences de la loi. Il suit de là, qu'à moins que nous soyons affranchis à l'égard de la loi, non comme règle de conduite, mais comme condition de justification, il est impossible que nous soyons justifiés. Aussi est-ce le troisième point capital de la doctrine Biblique sur ce

sujet, que les croyants sont affranchis de la loi dans le sens qui vient d'être dit : « Vous n'êtes point sous la loi, dit l'Apôtre, mais sous la grâce. Pour faire comprendre cette déclaration, il cite l'exemple d'une femme qui est liée à son mari tant qu'il est vivant; mais s'il meurt, elle est affranchie de son obligation envers lui, et libre d'épouser un autre homme. De même nous sommes délivrés de la loi comme règle de justification, et libres de recourir à un autre moyen d'obtenir la faveur de Dieu. Paul dit que lui-même était mort à la loi, c'est-à-dire qu'il était devenu libre à l'égard de cette loi (1). Il dit la même chose de tous les croyants (2). Il insiste pour faire comprendre que cette liberté est indispensable, non seulement pour la justi-

(1) Galates II, 19. (2) Romains VII, 6,

fication, mais aussi pour la sanctification. Car, tant que nous étions sous la loi, les mouvements du péché, qui avaient lieu par la loi, portaient du fruit pour la mort; mais à présent nous sommes affranchis de la loi, afin que nous servions Dieu dans un esprit nouveau (1). Avant que la foi vînt nous étions gardés sous la loi, qui est comparée à un pédagogue; mais à présent nous ne sommes plus sous le pédagogue (2). Paul regarde le désir d'être assujetti à la loi comme une absurde et orgueilleuse illusion. « Vous, dit-il, qui désirez être sous la loi, ne comprenez-vous point la loi? » Puis il montre que ceux qui sont sous les exigences d'un système légal, sont dans la condition des esclaves, non dans celle des enfants

(1) Romains VII, 5 et 6. (2) Galates III, 24 et 25.

et des héritiers. « Demeurez donc, ajoute-t-il, dans la liberté que Christ nous a procurée. »

La Bible enseigne donc évidemment que les croyants sont affranchis de la loi en tant qu'elle dicte les conditions de la faveur de Dieu ; ils ne sont plus tenus pour être justifiés de pratiquer l'obéissance parfaite qu'elle exige, ni de subir les châtiments qu'elle dénonce. Mais comment s'opère cette délivrance ? comment des êtres moraux et responsables peuvent-ils être exemptés des obligations de cette loi juste et sainte qui leur fut imposée dans l'origine comme la règle de leur justification ? La réponse à cette question comprend la quatrième doctrine capitale dont se compose le moyen de salut enseigné dans l'Ecriture. Ce n'est point en abrogeant la loi, soit quant à ses préceptes, soit quant à sa pénalité; ce n'est point en diminuant

ses exigences pour les accommoder aux facultés de l'homme on à ses inclinations corrompues. Nous avons vu l'Apôtre enseigner constamment que la loi ne cesse pas d'exiger l'obéissance parfaite, et que ceux-là sont tenus d'observer toute la loi qui lui demandent leur justification. Il n'enseigne pas moins clairement que la mort est toujours le salaire du péché, aussi bien pour nous que pour Adam. Si donc ce n'est ni par l'abrogation ni par l'adoucissement de la loi que nous sommes affranchis de ses exigences, comment cette délivrance a-t-elle pu s'accomplir? Par le mystère d'une substitution d'obéissance et de châtiment. C'est là ce qui est scandale aux Juifs et folie aux Grecs; mais ce qui, pour ceux qui sont sauvés, est la sagesse de Dieu et la puissance de Dieu. (1 Cor. I, 23 et 24.)

L'Ecriture nous enseigne que le Fils

de Dieu, « la splendeur de la gloire du Père et l'image empreinte de sa personne », s'est fait chair et s'est assujetti à cette même loi qui nous était imposée ; qu'il a obéi parfaitement à cette loi ; qu'il en a subi les châtiments, et qu'ainsi en remplissant tous les devoirs qu'elle prescrit, il nous a délivré de l'esclavage qu'elle faisait peser sur nous, et nous a introduits dans la « glorieuse liberté des enfants de Dieu. » C'est de cette manière que l'Ecriture nous présente la doctrine de la rédemption. « Dieu, dit l'Apôtre, a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi (Gal., IV, 4 et 5). » Etant né sous la loi, nous savons qu'il y a obéi parfaitement et qu'il a procuré une justice éternelle ; aussi est-il appelé : « L'Eternel notre justice (Jérémie, XXIII, 6), » « parce que plusieurs sont rendus justes par son obéissance (Romains, V, 19). »

C'est pourquoi aussi il est dit : « Qu'il nous a été fait justice (1 Cor. I, 30). » Et il est dit de ceux qui sont en lui, qu'ils sont justes devant Dieu, ayant non leur propre justice, mais « celle qui vient de Christ par la foi. » (Phil. III, 9.)

Que nous soyons rachetés de la malédiction de la loi parce que Christ a subi cette malédiction à notre place, c'est ce qui est enseigné sous toutes les formes d'un bout à l'autre de la Bible. Il était nécessaire que cette doctrine fût présentée clairement et sous des formes variées, parce qu'elle est le point d'appui auquel se rattache naturellement toute conscience réveillée. La culpabilité engendre la crainte de la mort. Et cette crainte ne peut être arrachée de nos cœurs que lorsque nous comprenons comment la justice divine, tout en conservant tous ses droits, nous affranchit de la juste pénalité de la loi.

L'Ecriture enseigne de la manière la plus explicite de quelle manière s'opère cet affranchissement. « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, ayant été fait malédiction pour nous (Gal., III, 13). » Paul venait de dire : « Tous ceux qui sont des œuvres de la loi sont sous la malédiction. » Mais tous les hommes sont naturellement sous la loi, et conséquemment sous la malédiction. Comment en sommes-nous rachetés? par Christ qui « a été fait malédiction pour nous. » Telle est la réponse suffisante et simple à la plus importante de toutes les questions.

La doctrine si formellement enseignée dans le passage ci-dessus, que Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en la subissant à notre place, est présentée avec la même clarté dans la 2e épître aux Corinthiens, VI, 21 : « Il a fait celui qui n'avait point connu le pé-

fils ne portera point l'iniquité du père, » cela signifie évidemment que le fils ne sera point puni pour le peché de son père. Le sens de cette expression étant ainsi fixé, il ne saurait y avoir de doute sur la manière dont nous devons l'entendre lorsqu'elle est appliquée au Rédempteur. Le prophète dit de lui : L'Eternel a mis sur lui l'iniquité de nous tous. » Mon serviteur juste en justifiera plusieurs, car il portera leurs iniquités. « Il a été mis au rang des transgresseurs, et il a porté les péchés de plusieurs (Esaïe, LIII, 6, 11 et 12). » Il était impossible d'employer un langage plus explicite. Tout ce chapitre a pour but d'enseigner cette grande vérité, que nos péchés ont été mis sur la personne du Messie, afin que nous fussions affranchis du châtiment qu'ils nous méritaient. C'est pourquoi il est dit : « Il a été navré pour nos forfaits et frappé pour nos

iniquités ; le châtiment qui nous apporte la paix est tombé sur lui. La plaie lui a été faite pour le péché de mon peuple. » Le Nouveau - Testament enseigne la même doctrine dans les mêmes termes : « Il a porté nos péchés en son corps sur le bois (1 Pierre, II, 24). » « Christ a été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs (Héb. IX , 28). » « Vous savez que Jésus-Christ a paru pour ôter (ou pour porter) nos péchés (1 Jean , III, 5). » D'après toutes ces déclarations, Christ nous délivre du châtiment dû à nos péchés en subissant à notre place la malédiction de la loi.

Aux passages que nous venons de citer , se rattachent étroitement ceux qui présentent le Rédempteur comme une victime propitiatoire. L'idée essentielle des sacrifices qu'on offrait pour le péché était une propitiation obtenue par une substitution de châtiment. Que telle

soit l'idée biblique des sacrifices , c'est ce qui résulte clairement des lois qui les établissent, des effets qui leur sont attribués, et des allusions que nous trouvons à ce sujet chez les écrivains sacrés. La loi ordonnait que le coupable amenât la victime à l'autel, qu'il posât les mains sur sa tête, qu'il fit confession de sa faute, qu'ensuite l'animal fût égorgé et son sang répandu sur l'autel. « Ainsi, est-il dit : La victime sera agréée pour lui afin de faire propitiation pour lui (Lévitique, I, 4). » « Après cela il fit approcher le veau de l'offrande pour le péché, et Aaron et ses fils mirent la main sur la tête de l'offrande pour le péché (Lévitique, VIII, 14). » Le but de cette imposition des mains est clairement enseigné dans le passage suivant : « Et Aaron mettant ses deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël, et tous

leurs forfaits selon tous leurs péchés, et les mettra sur la tête du bouc et l'enverra au désert par un homme exprès. Le bouc donc portera sur soi toutes leurs iniquités dans une terre inhabitée (Lévitique, XVI, 21 et 22). » L'imposition des mains avait donc pour but d'exprimer symboliquement l'idée de substitution ou de translation du châtiment. Dans l'exemple que nous venons de citer, pour représenter plus clairement que le châtiment était éloigné, Dieu avait ordonné que le bouc, sur la tête duquel étaient déposés les péchés du peuple, fût envoyé au désert; mais un autre bouc était égorgé et consumé à sa place.

Les effets qui sont attribués à ces sacrifices en expliquent également la nature. Ils étaient ordonnés pour produire une expiation, pour faire propitiation, pour obtenir la réconciliation, pour procurer le pardon des péchés. Et ils répon-

daient effectivement à ce but. Lorsqu'un Juif avait commis une faute, la présentation du sacrifice ordonné le libérait d'un châtiment en rapport avec le régime théocratique sous lequel il était placé. C'était là tout l'effet que pouvait produire le sang des taureaux et des boucs. Leur efficace était restreinte à la purification de la chair ; et ils ne pouvaient procurer à ceux qui offraient ces sacrifices, que les avantages de la théocratie extérieure. Toutefois, indépendamment de cette efficace qui leur était inhérente par l'institution divine, ils avaient pour but de préfigurer et d'annoncer le vrai sacrifice expiatoire qui devait être offert quand les temps seraient accomplis.

Mais ce qui explique clairement surtout la doctrine biblique des sacrifices, ce sont les expressions qu'emploient les écrivains sacrés en faisant allusion aux offrandes pour le péché. Ainsi, tout ce

qu'Esaïe enseigne touchant le Messie, en disant: « Que le châtiment qui nous procure la paix a été sur lui; que nous avons la guérison par ses meurtrissures; qu'il a été frappé pour les iniquités de son peuple; que l'iniquité de nous tous a été mise sur lui, et qu'il a porté les péchés de plusieurs, » — tout cela il le répète sous une autre forme en disant: « Il a mis son âme en oblation pour le péché.» Et dans l'épître aux Hébreux, il est dit: « Il a été offert une fois (en sacrifice) pour porter les péchés de plusieurs (Hébreux, IX, 28). » Ainsi, la même idée est exprimée en disant: « Il a porté nos péchés, » ou bien, « il a été offert en sacrifice pour le péché. »

Telle étant la notion de sacrifice d'un bout à l'autre de l'Ancien-Testament, il est évident que les écrivains sacrés ne pouvaient enseigner plus clairement la manière dont Christ nous procure le par-

don du péché, qu'en disant : « Qu'il a été offert en sacrifice pour le péché. Ce mode de pardon était familier à tous ceux qui lisaient les Ecritures dans les premiers temps de l'Eglise. Ils étaient habitués à ces idées dès leur plus tendre enfance. Nul d'entr'eux n'aurait pu se rappeler un temps où l'autel, le sang et la victime auraient été pour lui des objets inconnus. Les premières instructions religieuses qu'il avait reçues renfermaient les idées de confession des péchés, de substitution, de souffrances et de mort expiatoires. Quand donc les écrivains inspirés disaient à des hommes nourris dans ces idées, que Christ était une propitiation pour le péché, qu'il avait été offert en sacrifice pour obtenir la réconciliation, c'était leur dire dans les termes les plus clairs possibles, qu'il obtient le pardon de nos péchés en souffrant à notre place. Les Juifs n'ont pu entendre autre-

ment un tel langage ; nous pouvons donc être assurés qu'il n'avait pas d'autre signification dans la pensée de l'écrivain sacré. Et le fait est qu'ils ont été entendus dans ce sens par l'Eglise Chrétienne, depuis son origine jusqu'à aujourd'hui.

Si c'était seulement par voie d'allusion que Christ était représenté comme une victime expiatoire, nous ne serions pas fondés à conclure de cette expression le moyen de rédemption que nous défendons. Mais il s'en faut bien qu'il en soit ainsi. Cette doctrine est présentée sous une forme des plus didactiques. Elle est répétée de toutes les manières possibles. Elle est affirmée, défendue, éclaircie par des exemples. Elle est posée comme le point central de toutes les révélations divines. Elle est prêchée comme étant le fondement de l'espérance, la source de la consolation, le motif à l'obéissance. Elle

est par le fait L'ÉVANGILE. Nous essaierions en vain d'indiquer tous les passages où cette grande doctrine est enseignée. Il nous est dit que Dieu a envoyé Jésus-Christ pour être une propitiation pour nos péchés par la foi en son sang (Romains, III, 25). Ailleurs encore, il est déclaré qu'il « est la propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour nos péchés, mais aussi pour ceux de tout le monde (1 Jean, II, 2). » Il est appelé « l'Agneau de Dieu qui ôte (qui porte) le péché du monde (Jean, I, 29). » Vous n'avez pas été rachetés, dit l'apôtre Pierre, par des choses corruptibles comme l'argent ou l'or, mais par le précieux sang de Christ comme de l'agneau sans défaut et sans tâche (1 Pierre, I, 18, 19). Dans l'épître aux Hébreux, cette doctrine est développée plus amplement que dans toute autre portion de l'Ecriture. Non-seulement la mort de

Christ y est appelée à plusieurs reprises un sacrifice, mais l'Apôtre y établit une comparaison suivie entre l'offrande qu'il a présentée et les sacrifices qu'on offrait sous l'ancienne dispensation. « Si le sang des taureaux et des boucs, dit l'Apôtre, et la cendre de la génisse dont on fait aspersion, purifient ceux qui sont souillés à l'égard de la pureté du corps, combien plus le sang de Christ, qui par l'Esprit éternel s'est offert à Dieu soi-même sans aucune tâche, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes pour servir le Dieu vivant? » (Hébr. IX, 13, 14). Les anciens sacrifices ne pouvaient écarter que l'impureté légale. Ils ne pouvaient point purifier la conscience ni réconcilier l'âme avec Dieu. Ils n'étaient que des ombres du vrai sacrifice pour le péché. Aussi les offrait-on chaque jour. Le sacrifice de Christ étant réellement efficace, n'a été offert qu'une seule fois.

C'est parce que les anciens sacrifices étaient sans efficace que Christ a dit en entrant dans le monde : « Tu n'as point voulu de sacrifices ni d'offrandes, mais tu m'as formé un corps; tu n'as point pris plaisir aux holocaustes ni aux sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit : Me voici; je viens, ô Dieu, pour faire ta volonté. » « C'est par cette volonté, ajoute l'Apôtre, que nous sommes sanctifiés (ou que nos péchés sont expiés), savoir par l'oblation du corps de Jésus-Christ, laquelle a été faite une seule fois; et par cette seule oblation il a amené pour toujours à la perfection ceux qui sont sanctifiés. » L'Apôtre ajoute qne « le Saint-Esprit rend témoignage » de tout cela (Hébr. X, 5 à 15). L'Écriture enseigne donc clairement que Jésus-Christ nous délivre du châtiment de nos péchés en s'offrant lui-même en sacrifice pour nous; que de même que

sous l'ancienne économie la pénalité attachée à la violation de l'alliance théocratique était levée par la substitution des taureaux et des boucs, de même sous la théocratie spirituelle, dans le Temple vivant du Dieu vivant, le châtiment du péché est écarté par la substitution et par la mort du Fils de Dieu. De même que tout Israélite de l'ancien peuple, quand il avait perdu par une transgression le libre accès au sanctuaire terrestre, connaissait le moyen de rapprochement et d'expiation; de même aujourd'hui tout pécheur, dont la conscience est réveillée et qui sait qu'il est indigne de s'approcher de Dieu, doit connaître le chemin nouveau et vivant que Christ a consacré pour nous par l'offrande de sa chair, afin que nous ayons la hardiesse d'entrer dans le saint des saints par le sang de Jésus.

Dans toutes les locutions que nous

avons examinées jusqu'ici, — Christ a été fait malédiction pour nous; il a été fait péché pour nous; il a porté nos péchés; il a été offert en sacrifice pour le péché, — on trouve l'idée de substitution. Christ a pris notre place, il a souffert au lieu de nous, il a agi comme notre représentant. Or, comme l'acte d'un représentant est attribué en réalité à celui qu'il représente, tout ce que Christ a fait et a souffert en cette qualité, le croyant est considéré comme l'ayant fait et l'ayant souffert. Le lecteur attentif de la Bible reconnaîtra cette idée dans plusieurs de ses locutions les plus ordinaires. Les croyants sont « ceux qui sont en Christ : » c'est là leur désignation la plus ordinaire et la plus caractéristique. Ils sont tellement unis à lui, qu'ils sont déclarés avoir fait ce qu'il a fait à leur intention. Quand il est mort, ils sont morts; quand il est ressuscité,

ils sont ressuscités; comme il vit, eux vivront aussi. Les passages où il est dit des croyants qu'ils sont morts en Christ sont fort nombreux. « Si un est mort pour tous, dit l'Apôtre, tous donc sont morts (non pas étaient morts) » (2 Corinthiens V, 14). « Celui qui est mort (avec Christ) est affranchi du péché, » c'est-à-dire de sa puissance et de la condamnation qu'il entraîne; « et si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui » (Romains VI, 7, 8). Comme une femme est affranchie par la mort de la puissance de son mari, de même les croyants sont affranchis de la loi par le corps (la mort) de Christ, parce que sa mort est en réalité leur mort (Romains VII, 4). Et il ajoute: « Etant morts (en Christ), nous sommes affranchis de la loi. » Ainsi tout croyant peut dire avec Paul: « J'ai été crucifié avec Christ » (Galates II, 20).

De même, la résurrection de Christ assure en même temps la résurrection future de tout son peuple. Si nous lui avons été unis dans sa mort, nous le serons aussi dans sa résurrection. « Si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui » (Romains VI, 5 et 6). « Dieu nous a vivifiés ensemble avec Christ, et il nous a ressuscités ensemble et fait asseoir ensemble dans les lieux célestes avec Jésus-Christ » (Ephésiens II, 4 à 6). C'est-à-dire, Dieu nous a vivifiés, ressuscités et exaltés avec Christ (1). C'est pour cela aussi que saint Paul dit que « Christ, dans sa résurrection a été les prémices d'entre les morts, non seulement le premier en date, mais le gage et la garantie de la résurrection de

(1) Le mot traduit par *ensemble* serait mieux rendu par *en même temps*. Ce terme n'exprime pas l'union des croyants entr'eux, mais bien leur union avec Christ.

son peuple. « Car comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront en Christ» (1 Corinthiens XV, 20 et 22). Comme notre union avec Adam assure notre mort, l'union avec Christ assure notre résurrection. Adam est un type de celui qui devait venir, c'est-à-dire de Christ, en tant que la relation que soutenait Adam avec toute sa race est analogue à celle que soutient Christ avec son peuple. Comme Adam est notre chef selon la nature, le poison du péché circule dans nos veines à tous. Comme Christ est notre chef selon la grâce, la vie éternelle qui est en lui descend sur tous ses membres. « Ce ne sont point eux qui vivent, mais Christ qui vit en eux » (Galates II, 20). Cette doctrine de l'union entre les croyants et Christ, leur représentant, est écrite d'un bout à l'autre du Nouveau-Testament. Elle est la source de cette humilité, de cette joie, de cette

confiance qu'expriment si souvent les écrivains sacrés. Ils n'étaient rien et ne méritaient rien par eux-mêmes, mais en lui ils possèdent toute chose. Aussi estiment-ils « toute chose comme une perte pourvu qu'ils soient trouvés en lui. » Aussi sont-ils résolus à ne rien savoir, à ne rien prêcher, à ne se glorifier de rien, si ce n'est en Christ et en Christ crucifié.

La grande doctrine des souffrances et de la mort expiatoire de Jésus-Christ est encore enseignée dans ces nombreux passages qui attribuent notre salut à son sang, à sa mort, ou à sa croix. Ces passages se distinguent des précédents en ce qu'ils nous enseignent non seulement que la mort de Christ procure le pardon des péchés, mais de quelle manière elle opère cet effet. De ce nombre sont les déclarations suivantes : « Le sang de Jésus-Christ nous purifie de tout péché. »

« Nous avons la rédemption par son sang. » « Il a fait la paix par le sang de sa croix. » « Etant maintenant justifiés par son sang. » « Vous avez été rapprochés par le sang de Christ. » « Vous êtes venus au sang de l'aspersion. » « Elus pour avoir part à l'aspersion du sang de Jésus-Christ. » « A celui qui nous a aimés et nous a lavés de nos péchés par son sang. » « Il nous a rachetés à Dieu par son sang. » « Cette coupe est la nouvelle alliance en son sang, qui est répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés (1). » Tous ces passages attribuent à la mort de Christ la valeur d'un sacrifice expiatoire. Le sang était le moyen d'expiation, et sans effusion de sang, il ne se faisait point de rémission des pé-

(1) 1 Jean I, 7; Eph. I, 7; Col. I, 20; Rom. V, 9; Eph. II, 13; Hébr. XII, 22, 24; 1 Pierre I, 2; Apoc. I, 5; Apoc. V, 9; Matth. XXVI, 28; Luc XXII, 20.

chés; quand donc notre salut est si souvent attribué au sang du Sauveur; l'Ecriture nous déclare par là même qu'il est mort pour expier nos péchés.

La même observation s'applique aux passages qui attribuent la Rédemption, à la mort, à la croix, ou à la chair de Christ; car tous ces termes s'emploient dans le même sens. « Nous sommes réconciliés avec Dieu par la mort de son fils. » « Nous sommes réconciliés par sa croix. » « Nous sommes réconciliés par le corps de sa chair et de sa mort. » « Nous sommes délivrés de la loi par le corps de Christ. » « Il a aboli la loi par sa chair. » « Il a effacé l'obligation qui était contre nous, en l'attachant à la croix (1). »

Les passages explicites que nous ve-

(1) Rom. V, 10; Eph. II, 16; Col. I, 21 et 22; Rom. VII, 4; Eph. II, 15; Col. II, 14.

nons de citer fixent le sens des expressions plus générales qui sont employées en parlant de la mort de Christ pour nous. Chacun donc sait ce qu'il faut entendre quand il est dit que « Christ est mort pour les impies; » « qu'il s'est donné lui-même en rançon pour plusieurs; » « qu'il est mort, lui juste, pour les injustes, afin de nous amener à Dieu; » « que Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais qu'il l'a livré pour nous tous; » « qu'il a été livré pour nos offenses; » « qu'il s'est donné lui-même pour nos péchés (1). »

Puisque nous devons tout aux souffrances expiatoires du Rédempteur, nous ne saurions nous étonner que la croix occupe une place si éminente dans l'exposition du plan de salut. Nous ne serons

(1) Rom. V, 6; Matth. XX, 28, 1 Pierre III, 18; Rom. VIII, 32; IV, 25; Gal. I, 4.

point surpris de l'anxiété de saint Paul à la pensée que la croix de Christ pourrait être rendue inutile; ni qu'il appelle la prédication de l'Evangile la prédication de la croix; ni qu'il prêche Christ crucifié, tant aux Juifs qu'aux Grecs, comme la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu; ni enfin qu'il ne veuille se glorifier en aucune chose, si ce n'est en la croix de Christ.

Comme il n'y a point de vérité plus nécessaire à connaître, il n'y en a point aussi qui soit enseignée plus clairement et sous plus de formes différentes, que le moyen d'échapper à la colère de Dieu. Indépendamment de toutes les déclarations qui nous représentent Christ portant nos péchés, mourant à notre place, mettant « son âme en oblation pour le péché, » nous rachetant par son sang, l'Ecriture nous le présente sous l'aspect d'un prêtre, afin de nous faire

mieux comprendre comment il opère notre salut. Il avait été annoncé longtemps avant sa venue, que le Messie serait prêtre et sacrificateur. « Tu es sacrificateur éternellement selon l'ordre de Melchisédec, » avait dit le Saint-Esprit par la bouche de David. Zacharie avait annoncé qu'il serait sacrificateur étant sur son trône. L'apôtre définit le sacrificateur un homme établi pour les hommes dans les choses qui regardent Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés (1). Jésus-Christ est le seul vrai sacrificateur qui soit dans le monde. Tous les autres furent ou des imposteurs, ou des symboles de notre souverain-sacrificateur. Il a eu toutes les qualités nécessaires pour remplir cette fonction. Il a été homme: car puisque les enfants participent à la chair

(1) Ps. CX, 4; Zach. VI, 13; Hébr. V, 1.

et au sang, il y a aussi de même participé, afin qu'il fût un souverain-sacrificateur miséricordieux et fidèle, et qu'il pût compâtir à nos infirmités, puisqu'il a été tenté de même que nous en toute chose, mais sans péché. » Il a été sans péché. « Car il nous était convenable d'avoir un tel souverain-sacrificateur, qui fût saint, innocent et séparé des pécheurs. » Il a été le Fils de Dieu. La loi établit pour sacrificateurs des hommes faibles; mais Dieu a établi son Fils et l'a consacré pour toujours (1). Le premier chapitre de l'épître aux Hébreux nous explique dans quel sens Christ est déclaré Fils de Dieu. Il y est dit « qu'il est l'image empreinte de Dieu; qu'il soutient toute chose par sa Parole puissante; que tous les anges ont reçu l'ordre de l'adorer; que son trône est un trône

(1) Hébr. II, 14 et 17; IV, 15; VII, 28.

éternel ; qu'il a fondé la terre au commencement ; qu'il subsiste d'âge en âge, et que ses ans ne seront jamais achevés. » C'est de la dignité de sa personne, en tant qu'il possède la nature divine, que l'Apôtre conclut l'efficace de son sacrifice, la perpétuité de la sacrificature qu'il exerce, et le pouvoir qu'il a de sauver parfaitement tous ceux qui viennent à Dieu par lui (1). Il a été établi sacrificateur d'une manière légitime. Il ne s'est pas glorifié lui-même d'être fait souverain-sacrificateur ; mais celui qui lui a dit : « Tu es mon Fils, » lui a dit aussi : « Tu es sacrificateur à toujours. » Il est le seul véritable sacrificateur ; aussi sa consécration a-t-elle mis fin à celle de tous les autres, en abolissant la dispensation figurative à laquelle ils se rattachaient. Car du moment que la sacrificature était

(1) Hébr. IX, 14 ; VII, 16 ; VII, 25.

changée, il devait nécessairement y avoir un changement de loi. La première a été abolie à cause de sa faiblesse et de son inutilité, et une meilleure espérance a été mise en sa place (1). Il a une offrande convenable à présenter à Dieu. Comme tout souverain sacrificateur est établi pour offrir des sacrifices, il était nécessaire que celui-ci eut quelque chose à offrir. Ce sacrifice qu'il a offert n'est pas le sang des taureaux et des boucs, mais son propre sang; c'est lui-même qu'il a offert à Dieu pour « purifier notre conscience des œuvres mortes. » Il a aboli le péché en s'offrant lui-même en sacrifice. Il est passé dans les cieux. Comme le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint avec le sang de l'expiation, de même Christ est entré non dans un lieu saint qui soit fait par

(1) Hébr. VII, 12, 18, 19.

la main des hommes, mais dans le ciel même pour comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu ; et il est toujours vivant pour intercéder pour nous (1). »

« Puis donc que nous avons un grand souverain-sacrificateur, qui est entré dans les cieux, Jésus le Fils de Dieu (qu'on se rappelle ce que signifie cette expression) qui est maintenant assis à la droite de la majesté divine dans les lieux très hauts, après avoir fait par lui-même la purification de nos péchés », tout croyant humble et sincère qui remet son âme entre les mains de ce souverain-sacrificateur peut venir avec confiance au trône de grâce, assuré qu'il trouvera miséricorde et grâce pour être aidé dans le besoin.

(1) Hébr. IX, 12—14, 26, 28, 24; Hébr. VII, 25.

La Bible enseigne, comme nous l'avons vu, premièrement que nous sommes sous une loi qui exige une obéissance parfaite et qui nous menace de mort en cas de transgression ; secondement que tous les hommes ont manqué à cette obéissance et qu'ils ont par conséquent encouru le châtiment dénoncé ; troisièmement que Christ nous a rachetés de la loi, en s'y assujettissant et en en remplisant les exigences à notre place. Il reste à montrer que cette justice parfaite de Christ est présentée dans l'Ecriture, comme étant le fondement de notre justification devant Dieu.

Dans le langage de l'Ecriture, la condamnation est une sentence de mort prononcée contre le péché ; la justification est une sentence de vie prononcée à l'égard de la justice. Puisque nous ne possédons point cette justice par nous-mêmes, puisque nous sommes pécheurs,

impies, dépourvus d'œuvres, il faut que nous la tenions d'un autre, savoir de celui qui est notre justice. De là, cette distinction constamment établie dans l'Ecriture entre notre propre justice et celle que Dieu donne. Les Juifs, dit l'Apôtre, ne connaissant pas la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, n'ont pas voulu se soumettre à la justice de Dieu (1). C'est là l'écueil contre lequel ils ont échoué. Ils savaient que la justification exigeait une justice ; ils ont insisté pour présenter la leur toute imparfaite qu'elle était, et n'ont pas voulu accepter celle que Dieu leur avait préparée dans les mérites de son Fils, qui « est la fin de la loi pour servir de justice à tout croyant. » La même idée est présentée, Romains IX, 30 à 32, où Paul résume la discussion relative à la

(1) Rom. X, 3.

réjection des Juifs et à l'acceptation des croyants. » Les Gentils ont obtenu la justice, savoir la justice qui est par la foi. Mais Israël ne l'a point obtenue. Pourquoi? parce qu'il ne l'a point cherchée par la foi, mais comme par les œuvres de la loi. Les Juifs n'ont pas voulu accepter la justice que Dieu avait préparée, mais ils se sont efforcés de se préparer par les œuvres une justice qui leur fût propre. Cette conduite a été la cause de leur ruine. Paul, agissant d'une manière opposée à la conduite de la plupart de ses compatriotes, a renoncé à toute confiance en sa propre justice, et a accepté avec reconnaissance celle que Dieu avait préparée; et cela bien qu'il eût tous les avantages possibles et toutes les tentations imaginables qui auraient pu l'engager à se confier en lui-même : car il était « membre du peuple choisi de Dieu, circoncis le huitième jour, et sans

reproche à l'égard de la justice qui est dans la loi, néanmoins il » estima toutes ces choses comme une perte afin qu'il pût gagner Christ et être trouvé en lui, ayant, non sa propre justice qui venait de la loi, mais celle qui vient de la foi en Christ; la justice qui vient de Dieu par la foi (1). Ici les deux justices sont mises clairement en parallèle. La première était la propre justice de saint Paul, qui consistait dans l'obéissance à la loi; l'apôtre la rejette comme insuffisante et indigne d'être acceptée. L'autre vient de Dieu et s'obtient par la foi. Paul l'accepte et s'en glorifie comme étant parfaitement suffisante et seule suffisante. Telle est la justice que Dieu impute selon l'Apôtre à ceux qui n'ont pas les œuvres. C'est pour cela qu'elle est appelée un don, un don gratuit, et que

(1) Philip. III, 4 à 9.

les croyants sont appelés « ceux qui reçoivent ce don de la justice. » C'est pour cela qu'il n'est jamais dit que nous soyons justifiés par quelque chose qui soit fait par nous ou en nous, mais bien par ce que Christ a fait pour nous. Nous sommes justifiés par la rédemption qui est en lui. Nous sommes justifiés par son sang. Nous sommes justifiés par son obéissance. Nous sommes justifiés par lui de toutes choses. « Il est notre justice. » « Nous sommes faits justice de Dieu en lui. » Nous sommes justifiés par son nom. » « Il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en lui. » (1) La justification a donc lieu par la foi en Christ, parce que la foi consiste à le recevoir et à nous confier en lui en

(1) Rom. V, 17; III, 24; V, 9, 19; Actes XIII, 39; 1 Cor. I, 30; 2 Cor. V, 21; 1 Cor. VI, 11; Rom. VIII, 1.

qualité de Sauveur, comme ayant fait tout ce qui était exigé pour nous donner accès auprès de Dieu.

Telle est donc la manière dont l'Ecriture répond à la question de savoir comment l'homme peut être justifié devant Dieu. Quand l'âme est accablée par le sentiment du péché, quand elle voit combien est raisonnable et sainte cette loi qui exige une obéissance parfaite et qui prononce la mort comme peine de la transgression; quand elle sent l'impossibilité absolue de satisfaire jamais à ces exigences par ses propres efforts, c'est alors que la révélation de Jésus-Christ, comme étant notre justice, est reconnue pour être la sagesse et la puissance de Dieu. Destitués de toute justice en nous-mêmes, nous avons notre justice en lui. Il a fait pour nous ce que nous ne pouvions pas faire. Ainsi, la justice, en vertu de laquelle la sentence

de justification est prononcée à l'égard du pécheur croyant, n'est pas sa propre justice, mais celle de Jésus-Christ.

Une des plus fortes preuves de la divine inspiration de l'Ecriture, c'est qu'elle est adaptée à la nature et aux besoins de l'homme. Si les doctrines qu'elle enseigne étaient crues et les préceptes qu'elle contient observés par la généralité des hommes, ceux-ci se trouveraient dans la relation normale à l'égard de Dieu, et aussi à l'égard les uns des autres. Parents et enfants, maris et femmes, souverains et sujets, tous se trouveraient placés dans la sphère qui leur appartient en propre, et atteindraient le plus haut degré possible de vertu et de bonheur. La vérité a pour but la sainteté, et c'est à ce caractère qu'on la reconnaît toujours. Si ce criterium appliqué à l'Ecriture en général en prouve la perfection divine, quand on l'applique à la

doctrine fondamentale de la justification par la foi en Christ, il montre que cette doctrine est digne d'être reçue avec une entière croyance. C'est sur cette considération que les écrivains sacrés s'appuient pour la prêcher. Ils déclarent qu'elle tend autant qu'il est possible à la gloire de Dieu et au bien de l'homme. Ils affirment qu'elle déploie d'une manière étonnante la justice, la sagesse, la sainteté et l'amour de Dieu, en même temps qu'elle procure aux hommes le pardon, la paix et la sainteté. Si elle laissait à désirer à l'un ou à l'autre égard; si elle n'était pas en rapport, soit avec le caractère de Dieu, soit avec notre nature et nos besoins, elle ne répondrait pas au but désiré.

On ne saurait contester que la gloire de Dieu ne soit le but le plus élevé qu'on puisse concevoir à la création et à la Rédemption, et que par conséquent, toute

doctrine qui tend à déployer les perfections divines, mérite par là même d'être universellement reçue. Or, les auteurs inspirés nous enseignent que, c'est surtout dans le plan de la Rédemption que les perfections divines sont révélées, qu'elle a eu pour but de faire connaître aux principautés et aux puissances l'infinie sagesse de Dieu; que Christ a été présenté comme une victime propitiatoire pour déployer sa justice, et pour qu'il pût montrer dans les siècles à venir les immenses richesses de sa grâce, dans la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ. C'est surtout l'amour de Dieu, cet amour dont la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur dépassent toute connaissance, qui se déploie ici d'une manière admirable. Il y a des personnes qui s'imaginent que la mort de Christ nous a procuré l'amour de Dieu, tandis que cette mort a été l'effet et non

la cause de cet amour. Christ n'est pas mort afin que Dieu nous aimât : il est mort parce que Dieu nous a aimés. « Dieu a fait éclater son amour envers nous, en ce que, lorsque nous n'étions que pécheurs, Christ est mort pour nous. » « Il a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » « L'amour de Dieu envers nous a paru en ceci, c'est que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous ayons la vie par lui. » « En ceci est l'amour, non que nous ayons aimé Dieu, mais en ce que Dieu nous a aimés et en ce qu'il a envoyé son Fils pour faire la propitiation pour nos péchés. »

Comme cet amour de Dieu se manifeste envers des êtres qui en sont indignes, il prend le nom de grâce, et l'Écriture insiste sur cette idée avec une

force toute particulière. Le grand mystère de la Rédemption, c'est qu'un être infini en justice et en sainteté manifeste un si étonnant amour envers des pécheurs. C'est pour cela que les écrivains sacrés dénoncent avec tant de sévérité tout ce qui tend à obscurcir ce trait particulier de l'Evangile, tout ce qui représente les hommes comme méritant ou obtenant de quelque manière que ce puisse être par eux-mêmes le déploiement de cet amour de Dieu. « C'est par grâce, afin que personne ne se glorifie. » « Nous sommes justifiés par grâce; nous sommes sauvés par grâce; et si c'est par la grâce, ce n'est plus par les œuvres, autrement la grâce ne serait plus grâce. » L'Apôtre nous enseigne, non seulement que le plan du salut procède de la gratuite bonté de Dieu, et que notre justification devant lui n'est à aucun égard ni dans aucun degré fondée sur nos pro-

pres mérites; mais de plus que la réalisation actuelle de cette économie de miséricorde est dirigée de manière à exalter cet attribut du caractère divin. Dieu choisit les plus simples, les plus faibles, les plus humbles, ceux même qui ne sont rien, afin que nulle chair ne se glorifie devant lui. « Christ devient toute chose pour nous, afin que ceux qui se glorifient se glorifient uniquement dans le Seigneur (1). » Quiconque lit ces lignes doit comprendre que s'il ne se réjouit pas sincèrement de ce caractère gratuit de la Rédemption, s'il n'est pas heureux de ce que toute la gloire de son salut appartient à Dieu, son cœur ne saurait être d'accord avec l'Evangile. S'il croit que le fondement de sa justification se trouve en lui-même, ou si seulement il

(1) Eph. II, 8, 9; Rom. XI, 6; 1 Cor. I, 27 à 31.

voudrait qu'il en fût ainsi, il n'est pas préparé à s'unir à ces chants d'actions de grâce que les rachetés font leur bonheur d'adresser à celui qui nous a sauvés et qui nous a appelés d'une vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon son propre dessein et selon sa grâce. Il est évident que les écrivains sacrés insistent constamment sur la confession de leur indignité devant Dieu. Ils reconnaissent qu'ils étaient indignes dans le sens absolu et dans le sens relatif. Nul homme ne pouvait être sauvé que par grâce; et c'est par grâce qu'ils étaient sauvés plutôt que d'autres. Tout est donc par grâce, afin que Dieu soit glorifié en tous ceux qui croient.

La doctrine de la justification gratuite des pécheurs par la foi en Jésus-Christ ne tend pas seulement à déployer l'amour infini de Dieu; l'Ecriture nous déclare que cette doctrine est particulièrement

honorable pour lui, parce qu'elle est appropriée à tous les hommes. « Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? Ne l'est-il pas aussi des Gentils? Oui, il l'est aussi des Gentils, puisqu'il y a un seul Dieu qui justifiera les circoncis par la foi et les incirconcis aussi par la foi. Car ils ont tous un même Seigneur, qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent. Car QUICONQUE invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » (Rom. III, 29, 30; X, 12 et 13). Ce n'est point ici une doctrine étroite, nationale ou sectaire. Elle est aussi large que le monde. Partout où se trouvent des hommes créatures de Dieu, on peut prêcher la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. L'Apôtre exalte beaucoup ce caractère du plan de la Rédemption comme étant éminemment digne de Dieu et comme faisant de l'Evangile une religion qui convient à tous les peuples et à tous les âges. En révélant un salut suf-

fisant pour tous et approprié à tous, il montre Dieu sous son véritable caractère, comme étant le Dieu et le Père de tous.

Mais l'Ecriture représente cette grande doctrine comme n'étant pas moins propre à satisfaire les besoins de l'homme qu'à faire briller la gloire de Dieu. Si elle exalte Dieu, elle humilie l'homme. Si elle nous montre Dieu comme un Etre dont la sainteté, la justice et l'amour sont infinis, elle nous fait sentir que nous sommes dépourvus de toute espèce de mérite ; bien plus, que nous méritons le châtiment, que nous sommes sans force ; que notre salut est une faveur toute gratuite. Comme il n'est rien de plus vrai que notre culpabilité et notre impuissance relativement au salut, un plan de Rédemption qui n'admettrait pas ces faits ne saurait être en harmonie avec notre expérience intime, ni avoir droit

à l'acquiescement de l'âme repentante. L'attribution d'un mérite que nous sentons ne pas nous appartenir, produit nécessairement une anxiété douloureuse; et si cette fausse estimation de notre valeur morale devient le motif d'une faveur particulière dont nous sommes les objets, elle détruit le bonheur qu'une telle faveur tend d'ailleurs à produire. Ainsi, pour une âme qui a la conscience de sa souillure et de sa culpabilité devant Dieu, la doctrine qui enseigne qu'elle est sauvée en vertu de ses propres mérites, a quelque chose de discordant et de destructif de toute paix. Rien d'autre qu'un salut absolument gratuit ne peut convenir à une âme qui sent son péché. Rien d'autre n'est d'accord avec sa connaissance de la vérité, avec son sentiment de la justice. La doctrine opposée implique un mensonge ou une inconséquence morale, à laquelle ni la raison, ni la con-

science ne sauraient acquiescer. La doctrine biblique, qui pose en principe ce que nous savons être vrai, savoir notre culpabilité et notre impuissance, nous place dans la seule relation convenable vis-à-vis de Dieu; la seule qui soit d'accord avec la vérité, avec notre sentiment de ce qui est juste, avec notre expérience intime et avec tous les désirs légitimes de nos cœurs. C'est là une des raisons pour lesquelles l'Ecriture nous représente la paix de l'âme comme étant la conséquence de la justification par la foi. Il ne saurait y avoir de paix tant que l'âme n'est pas en harmonie avec Dieu, et il ne saurait exister une telle harmonie aussi long-temps qu'elle ne se met pas volontairement à sa véritable place vis-à-vis de Dieu. Aussi long-temps qu'elle ne reconnaît pas son véritable caractère, aussi long-temps qu'elle pose en principe qu'elle est apte à mériter

la faveur divine, elle se trouve dans une position fausse. Les sentiments qu'elle éprouve à l'égard de Dieu sont faux, et il ne peut y avoir de sa part ni approbation ni faveur à l'égard de l'âme. Mais quand nous nous mettons à notre place et que nous sentons notre démérite, quand nous attendons la miséricorde qui pardonne comme une pure gratuité, alors nous trouvons accès auprès de Dieu, et son amour se répand dans nos cœurs produisant cette paix qui surpasse toute intelligence. L'âme renonce à se placer sous le joug de la loi; elle abandonne la vaine tentative d'acquérir elle-même des mérites, ou de se créer une justice avec laquelle elle puisse paraître devant Dieu. Elle consent à être accueillie comme indigne et à recevoir la justice comme un don gratuit. Ainsi la paix de l'âme ne résulte pas de l'assurance d'un pardon pur et simple, mais bien d'un pardon

fondé sur une justice qui met en lumière le caractère de Dieu, qui magnifie la loi et la rend honorable; qui satisfait à la justice de Dieu tout en déployant les richesses infinies de sa tendresse et de son amour. L'âme ne trouve rien à objecter à un tel moyen de pardon, elle n'est point péniblement affectée par l'attribution d'un mérite qu'elle sent ne pas lui appartenir. Son entière indignité est non-seulement reconnue, mais ouvertement déclarée. Elle n'est point en proie à un doute angoissant sur la question de savoir si Dieu peut pardonner le péché sans manquer à sa justice. Car la justice est révélée dans la croix de Christ aussi clairement que l'amour. En sorte que l'âme tout entière, quelqu'éclairée, quelque sensible qu'elle puisse être, accueille avec humilité et avec joie un plan de miséricorde qui fait briller l'honneur de Dieu, et qui, tout en assurant

le salut du pécheur, lui permet de se cacher dans les rayons de gloire qui environnent son Sauveur.

Enfin les apôtres insistent plus particulièrement sur la doctrine de la justification par la foi, parce qu'elle nous présente l'unique moyen d'être délivrés du péché. Aussi long-temps que l'homme est sous la condamnation de la loi, et qu'il se sent lié par l'obéissance qu'elle exige comme condition de sa justification devant Dieu, il sent nécessairement que celui-ci n'est pas réconcilié à son égard, et que ses perfections s'élèvent en témoignage contre lui. Tous les efforts d'un homme dans cet état tendent à se rendre Dieu propice par des moyens qu'il sait ne pouvoir opérer ce résultat. Sa disposition d'esprit est servile, sa religion est un esclavage, son Dieu est un maître sévère. Pour lui le véritable amour, la véritable obéissance et la vé-

ritable paix sont également impossibles. Mais quand il a compris que Dieu, par un effet de son amour infini, a présenté Jésus-Christ comme une victime propitiatoire pour nos péchés, afin qu'il pût être juste tout en justifiant ceux qui croient ; qu'il « nous sauve, non par des œuvres de justice que nous ayons faites, mais selon sa miséricorde, » alors il est affranchi de son ancien esclavage et il devient enfant de Dieu. Dieu n'est plus un maître sévère, mais un tendre père. L'obéissance n'est plus une tâche qu'il faut accomplir en vue d'un salaire : c'est l'expression pleine de joie d'un amour filial. Toute la relation de l'âme à l'égard de Dieu est changée, et avec cette relation changent aussi tous nos sentiments et toute notre conduite. Bien que nous n'ayons point d'œuvres à accomplir pour obtenir la justification, nous avons tout à faire pour témoigner

notre gratitude et notre amour. « Anéantissons-nous donc la loi par la foi? Dieu nous en garde, au contraire, nous établissons la loi » (Rom. III, 31). Point d'obéissance véritable et agréable à Dieu aussi long-temps que nous ne sommes pas délivrés de l'esclavage de la loi comme règle de justification, et réconciliés avec lui par la mort de son Fils. Jusque-là nous sommes ennemis de Dieu et esclaves, et nous avons les sentiments de la servitude. Quand nous avons accepté le message de réconciliation, nous devenons enfants de Dieu, et nous avons les sentiments des enfants.

Toutefois, il ne faudrait pas supposer que l'obéissance filiale des enfants de Dieu soit l'effet de la seule influence morale qui provient du sentiment de sa faveur. Bien que ce soit là peut-être l'influence la plus puissante que puisse exercer une considération extérieure, il

s'en faut bien que ce soit la source de la sainteté qui suit toujours la foi. L'acte même qui ouvre notre cœur à la Rédemption opérée par Christ, nous rend participant de son Esprit. Ce n'est pas un pardon pur et simple, ni telle autre bénédiction isolée, que nous offre l'Evangile, mais bien une Rédemption complète, une entière délivrance du mal, le rétablissement en nous de l'amour de Dieu et de la vie qui vient de lui. Ceux donc qui croient ne sont pas seulement pardonnés, mais ils sont tellement unis à Christ qu'ils obtiennent de lui et par lui le Saint-Esprit. C'est là son grand bienfait qu'il répand sur tous ceux qui viennent à lui et se confient en lui. C'est pour cela qu'il dit : Sans moi vous ne pouvez rien faire. « Comme le sarment ne peut porter du fruit par lui-même, et s'il ne demeure attaché au cep, de même vous n'en pouvez porter si vous

ne demeurez en moi. Je suis le cep, et vous êtes les sarments : celui qui demeure en moi et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit. » (Jean XV, 4 et 5.)

Ainsi, le moyen de salut que propose l'Evangile est digne d'être reçu avec une entière croyance. Il fait briller les perfections divines du plus vif éclat, et il est approprié à tous égards au caractère et aux besoins de l'homme. Il nous met à notre vraie place comme pécheurs dépourvus de tout mérite, et il nous assure le pardon, la paix de l'âme et la sainteté. Il est la sagesse et la puissance de Dieu à salut. On ne saurait s'étonner que l'Ecriture représente le refus de ce moyen de rédemption comme le motif capital de la condamnation de ceux qui périssent sous l'empire de l'Evangile. Qu'un tel plan soit révélé si clairement et que néanmoins les hommes persistent à en adopter quelqu'autre mieux en rap-

port avec leurs inclinations, c'est, assurément le dernier degré de la désobéissance et de la folie. Que le Fils de Dieu soit venu dans le monde, qu'il soit mort, lui juste pour nous injustes, qu'il nous offre la vie éternelle et que néanmoins nous rejetions la grâce qu'il nous offre, cela prouve une telle insensibilité à l'égard de sa bonté et de son amour, un tel amour du péché, un tel mépris de l'approbation et de la faveur de Dieu, que, n'y eût-il aucun autre sujet de condamnation celui-là seul serait suffisant. « Celui qui ne croit point est déjà condamné, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu. » (Jean III, 18.)

—

SAINTETÉ.

SECTION I.

Nature de la vraie religion.

Il est naturel que ceux qui ont passé par les agitations dont la conversion est souvent accompagnée, et qui ont senti la paix qui découle de notre réconciliation avec Dieu, s'imaginent que le combat est fini, la victoire gagnée, et l'œuvre de la religion accomplie. Cette illusion ne tarde pas à se dissiper. La naissance ne fait pas toute la vie, ni la conversion toute la religion. Une jeune mère peut, dans l'ivresse de sa joie, oublier un moment les devoirs impérieux qui se dressent devant elle ;

mais quand elle regarde son enfant doué d'une organisation si admirable et d'une âme immortelle, elle sent qu'il dépend entièrement de ses soins. De même le jeune chrétien, bien qu'il soit d'abord disposé à croire que son œuvre est terminée, s'aperçoit bientôt que le faible principe de la vie spirituelle a besoin d'être gardé et nourri avec des soins continuels. S'il était abandonné après sa naissance il périrait aussi certainement et aussi promptement qu'un enfant destiné à la mort.

Une autre erreur sur ce sujet consiste à se représenter la vie religieuse comme une vie où l'on agit par boutades, comme une alternative perpétuelle d'excitation et d'insensibilité. Ceux qui se trouvent sous l'empire de cette illusion ne sont religieux que dans de certaines circonstances. Ils vivent tranquillement des mois entiers sans s'occuper de leur âme, et

si après cela ils peuvent éprouver un mouvement de zèle ou de joie religieuse, ils ne craignent pas de retomber dans une nouvelle période d'affaissement. Mais la vie n'a jamais cette forme intermittente, ni les animaux, ni les plantes ne vivent de cette manière. L'homme, lorsqu'il est en santé, ne passe point des convulsions à la défaillance, et de la défaillance aux convulsions. La vraie religion non plus ne se présente jamais sous cette forme. Elle a sans doute ses alternatives, comme il se trouve dans la vie du corps des périodes de santé ou de maladie, de vigueur ou de lassitude; mais en tant qu'elle mérite le nom de religion, elle est ferme, active et progressive; elle n'est rien moins qu'une série de spasmes.

C'est une erreur encore plus commune de supposer que la religion est un service extérieur, plutôt qu'une affection

intérieure. Une multitude de personnes s'imaginent être religieuses parce qu'elles suivent les services religieux, comme s'il suffisait de la fréquentation régulière du culte divin et des formes extérieures de la religion pour donner des titres au caractère de chrétien.

L'Ecriture nous enseigne que la religion est une vie nouvelle et spirituelle. Aussi, le commencement de cette vie est-il appelé une nouvelle naissance, une création, une résurrection spirituelle. Elle est un mystère, quant à son principe ou à sa source. Nul homme ne peut dire ce qu'est la vie. Il l'aperçoit sous ses diverses formes dans les végétaux, dans les animaux et dans l'âme; mais il ne peut découvrir le ressort caché de ses divers genres d'activité. La nature de la vie spirituelle échappe naturellement à nos recherches. « Le vent souffle où il veut, et tu en entends le

bruit : mais tu ne peux dire d'où il vient ni où il va ; il en est de même de quiconque est né de l'Esprit. » (Jean III, 8.) Un nouveau genre d'activité se manifeste dans l'âme qui est née de Dieu ; mais d'où procède cette activité, et comment se conserve-t-elle, ce sont là de ces secrets dont Dieu s'est réservé la connaissance. Toutefois, nous ne pouvons douter qu'il n'y ait une cause permanente à cette activité nouvelle. Nous savons que la vie du corps ne consiste pas dans les actes de voir, d'entendre ou de goûter ; ni l'âme dans la pensée et dans la volonté ; de même la vie spirituelle ne consiste pas dans les actes qui servent à la manifester. Il y a dans la régénération un changement opéré dans l'état de l'âme qui explique pourquoi ses pensées et ses sentiments diffèrent de ce qu'ils étaient auparavant, et continueront à en différer. La cause de cette

différence est appelée un nouveau cœur, une grâce, ou bien l'Esprit ou le nouvel homme, ou encore le renouvellement de l'homme intérieur. Tous ces termes s'emploient pour désigner le principe de la vie spirituelle qui se manifeste par les fruits de sainteté. Il est appelé vie, parce qu'il est durable et permanent. Ceux qui montrent pour un temps un certain degré de zèle et de vie religieuse, pour cesser ensuite de prendre aucun intérêt à la religion, sont comme des cadavres sur lesquels le galvanisme pourra bien produire momentanément quelques-unes des apparences de la vie, mais qui bientôt deviennent insensibles à tous les moyens d'excitation. En pareil cas, il n'y a point de principe de vie. Là où la religion est réelle, elle a sa racine dans un cœur nouveau, et elle est par là même permanente.

C'est encore un trait caractéristique de la vie des êtres sensibles et intelligents, d'être spontanée dans l'exercice de son activité. Il y a certains actes auxquels elle se porte naturellement et dans lesquels elle se complaît. Ce n'est point par contrainte que les animaux mangent, boivent ou s'ébattent dans le sentiment de leur force ; ce n'est pas non plus par une impulsion étrangère que les hommes exercent leur esprit à recevoir et à communiquer des idées, ou à éprouver des affections. Ce serait, pour eux, la plus sévère de toutes les condamnations, que de se trouver tellement isolés de leurs semblables, qu'ils ne pussent donner essor à la vie sociale et intellectuelle. Semblablement l'adoration, la reconnaissance, l'amour, la soumission à Dieu sont les exercices spontanés du cœur renouvelé. Une religion obtenue violemment par la con-

trainte morale serait fausse. L'obéissance filiale, lorsqu'elle procède de la crainte du châtiment ou de considérations purement extérieures, est bien différente de celle qui vient du respect et de l'amour; et à moins que le service que nous rendons à Dieu ne sorte spontanément de notre cœur; rien ne prouve que nous soyons ses enfans. La Bible représente le peuple de Dieu comme prenant son plaisir dans les choses de Dieu. Sa parole, ses ordonnances, son sanctuaire, sa présence font le principal sujet de sa joie. Lorsqu'un homme est malade il prend peu de plaisir dans les objets ordinaires de jouissance, et quand le chrétien est en état de chute il ne connaît guère la joie qui appartient à la religion. Néaumoins, tout ce qu'il peut y avoir de vie spirituelle dans une âme se manifestera nécessairement par l'exercice spontané de la piété.

De plus la vie, sous toutes les formes que nous lui connaissons, est progressive; faible dans ses commencements, elle avance graduellement vers la maturité. Telle elle se montre dans les plantes, dans les animaux et dans l'âme; telle aussi dans la vie spirituelle. Le commencement d'une vie religieuse est accompagné d'un état de joie qui souvent ensuite décline, et cette circonstance peut conduire le chrétien à croire que la religion elle-même décline dans son cœur. Mais cette joie n'est qu'une pierre de touche bien incertaine du progrès ou du déclin de la vie spirituelle. Les gambades des jeunes animaux témoignent d'une exubérance de joie que n'éprouvent plus ceux qui ont atteint l'âge de la maturité. Mais combien est imparfaite l'organisation de ces joyeuses créatures! combien sont faibles leurs moyens de subsistance, combien leur

force est peu de chose, si on les compare aux animaux plus avancés en âge qui ne connaissent pas la moitié de leurs joies. Il est donc conforme à la nature que les jeunes chrétiens, sous l'influence de sentiments délicieux par leur nouveauté aussi bien que par leur nature, éprouvent un bonheur que ceux qui sont plus avancés ont cessé de connaître, parce que chez eux les sentiments sont devenus des principes, et que les éclairs de joie ont fait place à une joie qui surpasse toute intelligence.

Bien que la joie ne soit pas la vraie pierre de touche du progrès dans la vie divine, cette vie est de sa nature aussi essentiellement progressive qu'il est dans la nature de la vie du corps de croître en stature à mesure qu'il passe de l'enfance à l'âge mûr, ou dans celle de la vie de l'esprit d'acquérir de nouvelles forces en passant par les mêmes pério-

des. Un homme doué de l'esprit d'un enfant est idiot; il est destitué de ce qui appartient à un être raisonnable. De même, le chrétien qui ne fait pas de progrès en sainteté, est essentiellement défectueux. La marque la plus sûre de ce progrès est l'accroissement de la force dans tous les sens : force de foi, force de résolution, force pour faire le bien, pour résister au mal et pour supporter l'épreuve. Les enfants de Dieu vont de force en force, achevant leur sanctification dans la crainte du Seigneur.

La vraie religion n'est donc pas un service extérieur, ce n'est pas non plus une simple excitation de crainte et de douleur suivie de paix et de joie; ce n'est pas non plus une alternative capricieuse de ces sentiments. C'est un principe d'action permanent, spontané dans son exercice et progressif de sa nature. Ces attributs lui sont essentiels, mais

ils ne la constituent pas tout entière. Elle est une participation de la nature divine, ou une conformité de l'âme avec Dieu. Elle est représentée comme l'acte de « dépouiller le vieil homme avec ses œuvres, et de revêtir le nouvel homme qui se renouvelle en connaissance, selon l'image de celui qui l'a créé, ou encore comme un renouvellement qui a lieu dans l'esprit de notre entendement, afin que nous revêtions le nouvel homme qui est créé selon Dieu, en justice et en vraie sainteté (1). » Ces deux passages expriment la même vérité. Etre renouvelé en connaissance, ou plutôt pour la connaissance, signifie être renouvelé de manière à connaître; et la connaissance renferme l'idée d'apercevoir et d'approuver ce qui est vrai et bon. Ce sens étendu

(1) 2 Pierre I, 4; Col. III, 10; Eph. IV, 23 à 24.

du mot est fréquent dans l'Ecriture, c'est dans ce sens qu'il est dit, que la vie éternelle est de connaître Dieu et Jésus-Christ. Une telle connaissance est la vie de l'âme; c'est la conformité avec Dieu dans l'acte d'apercevoir et d'approuver la vérité. On ne saurait se faire de l'excellence morale une idée plus élevée que celle qui la fait consister dans l'harmonie de l'âme avec Dieu sous le double rapport du jugement et de la volonté. C'est ce que l'Apôtre, dans le passage parallèle, appelle justice et sainteté de la vérité (c'est-à-dire procédant de la vérité.) L'Apôtre nous donne la même idée de la sanctification dans Rom. XII, 2, où il est dit : « Soyez transformés par le renouvellement de votre esprit, afin que vous éprouviez (ou approuviez) la volonté de Dieu, qui est bonne, agréable et parfaite. » C'est ici la vraie religion d'approuver ce que Dieu approuve,

de haïr ce qu'il hait, et de prendre plaisir dans ce qui le réjouit. Il résulte évidemment de là, que c'est l'homme tout entier qui est l'objet de ce changement. Il s'agit d'acquérir des vues nouvelles, de nouvelles résolutions et des sentiments nouveaux. L'esprit devient de plus en plus éclairé, la volonté plus soumise à la règle du devoir, et les affections plus complètement purifiées. L'Apôtre dit dans son épître aux Thessaloniciens : « Le Dieu de paix veuille vous sanctifier lui-même parfaitement, et que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, soient conservés irrépréhensibles pour la venue de notre Seigneur Jésus-Christ. Le corps est l'objet de la sanctification à divers égards. Il est le Temple du Saint-Esprit, et en conséquence il est saint en tant qu'il est consacré au service de Dieu et sanctifié par sa présence. De plus, nos corps sont

les membres de Jésus-Christ, et en vertu de cette union ils participent au bienfait de la rédemption pour être plus tard rendus conformes à son corps glorieux. d'ailleurs, l'influence du corps sur l'âme en bien ou en mal est si étendue, et dans notre état de chute si prédominante du côté du mal, qu'une grande partie de l'œuvre de la sanctification consiste à combattre cette influence. « Je traite durement mon corps, dit saint Paul, et je le tiens assujetti de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même rejeté. » Et il déclare que c'est une des conditions de la vie spirituelle que les croyants mortifient par l'esprit les œuvres du corps. Ainsi, la sanctification du corps a lieu, non-seulement en l'enlevant au service du péché pour le consacrer au service de Dieu, mais aussi en réprimant le pouvoir qu'il exerce sur l'âme, en abaissant ses exigences et

en le soumettant à la volonté de l'homme régénéré.

Si l'œuvre de la sanctification s'étend sur toutes nos facultés, l'image de Dieu que cette œuvre a pour but de rétablir en nous, comprend toute espèce de bien moral. Les différentes grâces, telles que l'amour, la foi, la débonnaireté, etc., ne sont que des manifestations diverses d'un seul et même principe de bonté. Non pas que la justice et la bienveillance ne soient deux dispositions distinctes, mais le même principe qui rend un homme juste, le rendra aussi bienveillant. La religion ou le principe de la vie divine, tend à tous les genres de vertus, sans distinction ni préférence, de même que le principe de la vie, dans les plantes, ou dans les animaux, ou dans l'âme, conduit à un développement harmonique de l'ensemble dans chacune de ses parties. La racine s'étend à mesure que les

branches grandissent ; le corps prend de l'accroissement en même temps que les divers membres ; et le jugement et la mémoire acquièrent la même force que les autres facultés de l'esprit. Tout dépend de ce progrès harmonique. Si les bras conservaient des proportions enfantines tandis que le reste du corps grandit, il en résulterait un état de difformité et d'impuissance. Si le jugement et la sensibilité acquéraient tout leur développement, tandis que la conscience et la mémoire resteraient dans l'enfance, l'esprit serait dans un état de complet désordre. La vie de l'âme est soumise à la même loi de développement symétrique. Si cette vie existe elle se manifeste par toutes les formes du bien moral. Il peut bien exister certain genre de vertus à l'exclusion des autres ; mais alors ces vertus-là n'ont pas leur source dans la vie divine ou dans un cœur nouveau ;

car cette vie, par sa nature même, comprend l'excellence morale dans toutes ses manifestations. Nous sentons qu'il y a contradiction à dire qu'un homme est bon lorsqu'il est juste sans être bienveillant, parce que la bonté comprend tout ensemble la justice et la bienveillance. Il n'y a pas moins de contradiction à dire qu'un homme est religieux s'il n'est pas honnête, parce que la religion comprend l'honnêteté aussi bien que la piété. Le respect, l'amour, la soumission, la bienveillauce ne sont que des manifestations diverses d'un seul et même principe de sainteté. L'homme donc qui est renouvelé dans son entendement selon l'image de Dieu, est un homme en qui se trouve cette excellence morale qui se manifeste selon les occasions par toutes les grâces diverses du Saint-Esprit.

L'Ecriture met au premier rang l'a-

mour de Dieu, comme étant de toutes les manifestations de la vie spirituelle la plus étendue et la plus importante. Nous sommes constitués de manière à prendre plaisir dans des choses qui conviennent à notre nature; et quand nous apercevons dans les objets extérieurs des qualités appropriées à notre constitution, il en résulte pour nous un sentiment de plaisir et un désir de posséder ces objets.

L'âme les considère comme un bien qu'elle doit aimer pour lui-même, et plus ces qualités sont élevées, plus sont nobles et pures les affections qu'elles excitent.

La régénération a pour effet de nous rendre capables d'apercevoir et d'aimer la perfection infinie de la divinité, comme embrassant tout espèce de bien et comme appropriée aux facultés les plus élevées de notre nature. Aussitôt donc que le cœur est régénéré, il se tourne vers

Dieu et considère sa perfection comme l'objet suprême de sa joie et de ses désirs.

Toutefois, l'amour de Dieu ne consiste pas seulement à se complaire dans l'excellence morale. C'est l'amour d'un être personnel qui soutient avec nous les relations les plus intimes en tant qu'il est l'auteur de notre existence, notre conservateur et notre directeur, notre Père qui, avec une tendre affection, veille sur nous, nous protège, pourvoit à tous nos besoins, entre en communion avec nous et se manifeste à nous comme il ne le fait pas à l'égard du monde. Les sentiments de dépendance, d'obligation et de relation mutuelle entrent pour beaucoup dans cette affection si étendue qui est appelée l'amour de Dieu. Cette affection se modifie plus encore par la connaissance de la sagesse et de la puissance infinies de celui qui en est l'objet.

Ses attributs ont droit à l'admiration; et lorsque portés eux-mêmes à un degré infini, ils s'unissent à une bonté infinie, ils nous transportent dans cet état d'étonnement, d'admiration, de respect et de joie qui constitue l'adoration et qui ne trouve d'expression suffisante qu'en se prosternant dans la poussière. La religion n'a point d'attribut qui soit plus essentiel à sa nature que cette vénération pour Dieu. Toutes les fois que le ciel a été dévoilé à la vue de l'homme, il en a vu les habitants la face voilée et se prosternant devant le trône de Dieu. Et sur la terre le seul culte agréable à Dieu est celui qui procède des cœurs humbles et contrits qui tremblent à sa Parole.

L'exercice de ces sentiments de respect et d'amour peut être accidentel, comme il arrive lorsque la pensée de Dieu passe et repasse dans l'esprit au

milieu des occupations de la journée; il peut aussi se prolonger davantage, lorsque l'âme se retire à l'écart du monde et se place dans la présence de Dieu pour adorer sa sainteté, pour lui rendre grâce de sa bonté et pour implorer sa bénédiction. L'esprit de dévotion qui distinguait si éminemment le Rédempteur se retrouve chez tous les siens. Tous ils sont portés à la dévotion; tous ils marchent avec Dieu; tous ils sentent qu'il est près d'eux et se réjouissent de sa présence; et tous ils entrent en communion avec lui dans leur culte public ou particulier. Il n'y a point de religion en dehors de ce commerce de l'âme et Dieu, comme il n'y a point de vie corporelle sans mouvement et sans chaleur. Et de même que le corps tombe rapidement en dissolution lorsqu'il est mort, de même l'âme périt lorsqu'elle n'est pas en communion avec Dieu.

Cet amour de Dieu se manifeste par la soumission et par l'obéissance. La première est un humble acquiescement à la volonté de Dieu, qui suppose qu'on reconnaît que tous les commandements de Dieu sont justes, et que toutes ses dispensations sont sages et bonnes. Alors même qu'il est entouré de nuages et d'obscurité, la religion nous force à reconnaître que la justice et l'équité sont la base de son trône. L'âme régénérée, profondément convaincue de la sagesse, de la puissance et de la bonté de Dieu, s'abandonne entre ses mains en disant : TA VOLONTÉ SOIT FAITE. Sous l'influence de cet esprit, elle ne connaît pas le mécontentement et les craintes qui détruisent la paix et aggravent la culpabilité de ceux qui n'ont pas la même assurance que le juge de toute la terre ne fera rien qui ne soit juste et bon.

L'amour de Dieu doit nécessairement

produire l'obéissance, parce qu'il suppose que l'âme se rapproche de Dieu en connaissant et en aimant ce qui est vrai et bon; et l'obéissance n'est que la manifestation extérieure de ce rapprochement, de même que la désobéissance prouve une opposition entre notre volonté et celle de Dieu. Là où se trouve la réconciliation avec Dieu ou le rétablissement de l'image divine, il doit y avoir conformité du cœur et de la vie à la volonté de Dieu. Il y a contradiction à dire qu'un homme est semblable à Dieu ou qu'il participe de sa nature, s'il n'aime pas ce que Dieu aime, et s'il ne fuit pas ce que Dieu hait. L'obéissance n'est que l'amour en action. Elle n'est autre chose que la voix, le regard et la livrée que l'affection doit nécessairement revêtir. Car l'amour de Dieu, comme nous l'avons déjà dit, n'est pas simplement l'attachement au bien moral; c'est l'amour

d'un Père céleste; et dès-lors il emporte obéissance, non-seulement parce qu'il suppose une conformité de disposition entre le peuple de Dieu et Dieu lui-même, mais encore parce que sa volonté est que nous soyions obéissants : c'est là ce qui lui est agréable; et l'amour n'est plus amour s'il n'a pour résultat de nous exciter à faire des efforts pour nous rendre agréables à celui qui en est l'objet. « Celui qui a mes commandements et qui les garde, dit notre Sauveur, c'est celui-là qui m'aime. » L'obéissance n'est pas tant la preuve de l'amour qu'elle n'est l'amour même exprimé et rendu visible. Le cours habituel de la vie d'un homme révèle l'état de son cœur plus fidèlement que ne peut le faire une explosion accidentelle de sentiment ou une profession verbale ; et quand le cours de la vie n'est pas conforme à la volonté de Dieu, le cœur est nécessaire-

ment en opposition avec cette volonté.

Si l'exercice de la vie spirituelle n'était pas accompagné de paix et de joie, ce serait là un fait sans analogie dans l'ordre que Dieu a établi dans l'univers. Le bonheur est si étroitement uni à cet exercice que l'Apôtre dit : « L'affection de l'esprit est vie et paix. » Le bien moral et le bonheur sont unis par un lien indissoluble; en sorte que toutes les émotions et toutes les affections qui sont bonnes sont accompagnées de jouissance. Cette jouissance est proportionnée à la dignité des facultés dont l'exercice la produit. Les sens procurent le bonheur de l'ordre le moins élevé; viennent ensuite, en remontant l'échelle, les affections sociales; puis les facultés intellectuelles; puis les émotions morales; puis enfin les affections religieuses. L'espèce de jouissance qui accompagne cette dernière est plus élevée et plus pure, plus

satisfaisante et mieux appropriée à notre nature que toutes celles qui découlent d'une autre source. Aussi l'Ecriture assigne-t-elle à la communion avec Dieu une joie ineffable et pleine de gloire, et une paix qui surpasse toute intelligence. La joie est donc un des fruits de l'Esprit, elle est un accessoire inséparable et un indice nécessaire de la vie spirituelle; c'est comme une huile salutaire que le Saint-Esprit répand sur l'âme renouvelée, pour fortifier son activité, pour faire briller ses traits et pour lui faire servir et louer Dieu avec plus d'ardeur.

Comme l'image de Dieu, d'après laquelle l'âme est renouvelée, consiste dans l'excellence morale, c'est-à-dire dans un état d'âme qui nous porte à avoir de bons sentiments et à bien agir en toute occasion, il est impossible que ceux qui ont des vues et des sentiments justes à l'égard de Dieu, ne sentent pas

et n'agissent pas d'une manière bonne à l'égard de leurs semblables. Ceux que la Bible désigne comme des hommes bons sont justes et bienveillants autant qu'ils sont religieux. Notre devoir général à l'égard de nos semblables est renfermé dans ce commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » L'amour dont il s'agit ici, est cette disposition qui nous conduit à regarder notre prochain avec respect et avec bonté, et à chercher à lui faire du bien. Cet amour est patient et bon ; il ne porte point envie au bonheur des autres, mais il se réjouit de leur prospérité. Il n'est pas orgueilleux, et il ne se comporte pas d'une manière inconvenante. Il ne cherche pas son intérêt propre. Il ne se réjouit pas de l'injustice, mais il se réjouit de la vérité. Il supporte tout, croit tout, espère tout. Sans cet amour tous les témoignages extérieurs de piété, tous

les dons, tous les actes extérieurs de renoncement ou de charité sont sans valeur. Il appartient essentiellement au caractère chrétien, car de même que l'amour de soi qui nous pousse à la poursuite de notre propre bonheur appartient à notre nature d'homme, de même la bienveillance qui nous pousse à rechercher le bonheur des autres appartient à la nature du nouvel homme. Un nouvel homme c'est un homme bon, un homme qui est comme Dieu, saint, juste, miséricordieux et bienveillant.

Ce caractère débonnaire et confiant que la religion ne manque jamais de produire, se modifie diversement suivant le caractère des individus et les relations de la vie. La Bible n'enseigne nulle part que nous devions éprouver pour tous les hommes les mêmes sentiments. Tout en nous demandant de la bienveillance pour tous les hommes, elle respecte les rela-

tions particulières et plus intimes que les hommes soutiennent entr'eux, comme membres d'une même société ou d'une même famille. Et le même principe de religion qui produit cette bienveillance générale, active aussi toutes les affections qui se rattachent aux différentes relations de la vie. Il nous apprend à rendre l'obéissance à qui nous devons l'obéissance, l'honneur à qui l'honneur, la crainte à qui la crainte. Il apprend aux hommes dans leurs rapports avec leurs égaux, à se montrer respectueux et aimables; et dans leurs rapports avec leurs inférieurs, animés de condescendance, de justice et de bonté.

On ne saurait trop faire attention que ces vertus sociales sont une partie essentielle de la vraie religion. Le peuple de Dieu se compose de ceux qui sont comme Dieu : et Dieu, nous l'avons vu, est juste, miséricordieux, patient, abon-

dant en bonté et en vérité. Ceux donc qui sont malhonnêtes, rudes, orgueilleux, vindicatifs ou trompeurs, ne sont point son peuple; ils ne portent point l'image céleste, et ils n'ont jamais été renouvelés dans l'esprit de leur entendement. Que nul homme ne se berce de la fausse espérance que tout en étant mauvais père, mauvais fils ou mauvais voisin, il pourra être bon chrétien. Un chrétien est semblable à Christ.

Une autre forme sous laquelle le cœur régénéré ne peut manquer de se manifester, est le renoncement à soi-même. « Si quelqu'un veut venir après moi, dit le Sauveur, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. » La nécessité du renoncement résulte, d'un côté, de ce que la satisfaction de nos propres désirs est souvent incompatible avec le bien des autres; de l'autre, de ce qu'un grand

nombre de nos passions et de nos désirs sont désordonnés ou mauvais. L'Evangile nous donne pour règle que nous ne devons pas chercher notre propre satisfaction, mais que chacun doit procurer celle de son prochain pour produire l'édification; de même que Christ n'a point cherché sa propre satisfaction, mais étant riche il s'est fait pauvre pour nous, afin que par sa pauvreté nous fussions enrichis. »

Les relations ordinaires de la vie nous fournissent des occasions continuelles d'exercer ce genre de renoncement. Celui qui est animé de la même disposition qui était en Christ, au lieu d'être égoïste, est prêt à faire céder son avantage propre à celui des autres, à laisser de côté sa satisfaction personnelle et même ses droits pour le bien des autres. Si la viande est un sujet de scandale pour son frère, il ne mangera jamais de viande.

Auprès des Juifs il se fait Juif, afin de gagner les Juifs. Avec les faibles il consent à paraître faible, afin de gagner les faibles. Il ne vit point pour lui-même. Son propre intérêt n'est point le but principal de ses efforts. Cette recherche désintéressée du bien des autres qui distingua si éminemment le Rédempteur, caractérise aussi tous ses disciples, car Dieu les a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils.

Le renoncement qui est nécessité par la corruption de notre nature, est plus fréquent encore. En conséquence de la chute, les sens ont usurpé sur l'âme un empire illégitime : ils sont insatiables dans leurs exigences et deviennent d'autant plus importuns, qu'on leur cède davantage. Il est contraire à la raison de nous soumettre à l'empire de ces principes inférieurs de notre nature; car la raison elle-même nous enseigne que

lorsqu'un homme est gouverné par son corps il est serviteur d'un esclave. Si donc l'homme rationnel lui-même sent l'obligation de soumettre le corps à l'esprit, à plus forte raison l'homme religieux ne saurait être sensuel. Ceux qui sont chrétiens ont mortifié la chair avec ses affections et ses convoitises, ils tiennent leur corps assujettis.

Tout ce qui appartient au corps est, dans un certain sens, extérieur, les mauvaises dispositions du cœur sont dans un rapport plus intime avec l'âme. L'orgueil, la vanité, l'envie, la malice, l'amour de soi, sont des ennemis plus redoutables que les penchants purement corporels. Ils sont plus forts, plus persistants et plus capables de séduire. Comme ces dispositions sont profondément enracinées dans notre nature, le dépouillement du vieil homme qui est corrompu ou la destruction de ses mauvais princi-

pes est de tous les devoirs chrétiens le plus difficile; et c'est ce qui fait de la vie du croyant un combat continuel. La chair lutte contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, en sorte qu'il ne fait pas ce qu'il devrait faire. Toutefois dans ce combat le bon principe remporte habituellement, quoique non constamment, la victoire; car les enfants de Dieu ne marchent pas selon la chair, mais selon l'esprit.

Ce résumé rapide suffit pour montrer que les vrais chrétiens sont renouvelés selon l'image de Dieu pour être saints; ils aiment Dieu, ils se plaisent à contempler ses perfections; ils acquiescent à sa volonté, ils se réjouissent d'être ses créatures et ses enfants. Ils ont un esprit habituel de dévotion et vivent dans la communion avec le Père de leurs esprits et avec Jésus-Christ son Fils. Enfants obéissants ils ne se conforment plus

à leurs anciennes convoitises; mais comme celui qui les a appelés est saint, eux de même sont saints dans toute leur conduite. Comme ils porteut l'image d'un Dieu juste et miséricordieux, ils sont honnêtes et bienveillants envers leurs frères, ne cherchant pas leur propre intérêt, mais celui des autres. Et comme cette victoire sur eux-mêmes et cette conformité à l'image de Dieu ne sauraient s'obtenir sans renoncement et sans combats, ils entretiennent une lutte continuelle contre les péchés les plus subtils du cœur.

Quelques-uns diront peut-être que si c'est là ce qu'il faut entendre par la piété, il n'y a point d'homme qui soit pieux. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. La porte est étroite et le chemin est étroit qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent. L'idée que nous nous formons de la piété doit

être prise dans la Bible et non dans la vie de ceux qui font profession de piété. On ne peut nier que la Bible ne fasse consister la religion dans l'amour de Dieu et des hommes; et l'on ne peut mettre en doute que l'amour de Dieu doit nécessairement se manifester par le respect[1], la dévotion et l'obéissance, comme l'amour des hommes par la bienveillance et la justice. D'un autre côté, la conscience nous dit que, ni la profession extérieure, ni l'assiduité au culte divin ne peuvent nous donner droit au titre de chrétien si nous ne sommes pas réellement dévoués et obéissants à l'égard de Dieu, justes et bienveillants à l'égard de nos frères, purs et sévères à l'égard de nous-mêmes. Mais s'il est certain que ces traits sont tous essentiels au caractère du chrétien, il ne s'en suit pas, que tous les chrétiens les possèdent au même degré. Il existe la même diver-

sité dans leurs caractères chrétiens, que dans leurs constitutions physiques, leurs facultés intellectuelles, ou leurs positions sociales. Mais de même que tous les hommes au milieu de cette variété infinie, ont pourtant jusqu'à un certain point les mêmes traits, les mêmes facultés et les mêmes affections, de même tous les chrétiens, bien qu'ils puissent différer quant à la force ou à la combinaison des diverses grâces chrétiennes, sont tous conduits par l'Esprit, et portent tous les fruits de l'Esprit.

Après avoir tracé cette esquisse de la nature de la vraie piété, il convient de dire quelques mots de sa nécessité. Il ne faut jamais oublier que la sainteté est d'une nécessité absolue. A l'égard des autres choses, quelques-unes, bien que désirables, ne sont pas indispensables, et d'autres, bien que nécessaires dans les circonstances ordinaires, ne sont pas

d'une nécessité universelle et absolue. Mais la sainteté est tellement nécessaire que le salut sans elle est impossible, parce que le salut consiste principalement dans cette transformation du cœur qui est la sainteté. Jésus est un Sauveur parce qu'il sauve son peuple de leurs péchés. Ceux donc qui ne sont pas sanctifiés ne sont pas sauvés. Dire qu'un homme peut être en état de salut tout en vivant dans le péché, implique une contradiction tout aussi complète, que de dire qu'un homme peut se porter bien, tout en étant malade.

L'état de salut est un état de sainteté. Ces deux choses sont inséparables, parce que le salut n'est pas simplement la rédemption à l'égard de la pénalité du péché, mais aussi à l'égard de sa puissance. C'est une délivrance de l'asservissement aux appétits du corps et aux mauvaises passions du cœur; c'est l'in-

troduction dans la faveur et dans la communion de Dieu ; c'est le rétablissement de l'image divine dans l'âme, en sorte qu'elle aime Dieu et prend plaisir dans son service. Ainsi le salut commence déjà sur la terre. « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi a la vie éternelle. » Tel est le langage du Sauveur. L'affection spirituelle est la vie : l'affection de la chair est la mort. L'idée qu'un état de grâce soit compatible avec une vie de péché est de toutes les illusions la plus inexcusable, parce qu'il n'en est point qui soit en opposition plus directe avec les doctrines de la Bible. « Sans la sanctification personne ne verra Dieu. » Quelles que puissent être nos relations ecclésiastiques, notre profession ou nos privilèges, si nous ne sommes pas saints de cœur et de vie ; si nous ne sommes pas dirigés habituellement par le désir de

faire la volonté de Dieu; si nous ne faisons pas notre joie de goûter sa communion et d'être rendus conformes à son image; si nous ne sommes pas conduits par l'Esprit, et si nous ne montrons pas dans notre vie la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la foi, et la tempérance que cet Esprit ne manque jamais de produire, alors nous ne sommes pas des hommes religieux, et nous ne sommes pas non plus en état de salut.

La Bible ne connaît pas de chrétiens orgueilleux, égoïstes, avares ni impurs. Les chrétiens sont l'objet d'une vocation sainte: ils sont lavés, justifiés et sanctifiés au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu; ils sont saints, sanctifiés en Jésus-Christ; ils s'affectionnent aux choses spirituelles; ils ont crucifié la chair avec ses affections et ses convoitises; ils sont pauvres en esprit,

débonnaires, purs de cœur, miséricordieux; ils ont faim et soif de la justice. Non qu'ils aient déjà atteint le but ou qu'ils soient déjà parvenus à la perfection, mais ils font leurs efforts pour y parvenir; et c'est pour cela aussi que Jésus-Christ les a pris à lui, oubliant les choses qui sont derrière, et s'avançant vers celles qui sont devant, ils courent vers le but, vers le prix de la vocation céleste de Dieu en Jésus-Christ. Ils se conduisent comme étant citoyens des cieux, d'où ils attendent aussi le Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps vil pour le rendre conforme à son corps glorieux, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses.

De plus, il est nécessaire que le peuple de Dieu soit saint, parce que Dieu est saint. La communion ne peut exister sans la similitude des sentiments. Si

l'une des deux parties aime ce que l'autre hait, approuve ce qu'elle condamne, désire ce qu'elle repousse, il ne peut y avoir entr'elles de rapprochement. Quelle concorde peut-il exister entre Christ et Belial? ou quelle communion entre la lumière et les ténèbres? Aussi longtemps que nous sommes dans un état que Dieu désapprouve; aussi longtemps que nous n'aimons pas ce qu'il aime, il ne saurait y avoir communion entre lui et nous. C'est pourquoi Christ dit : « Ne t'étonne point de ce que je t'ai dit : Il faut que vous naissiez de nouveau. Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit. » L'esprit charnel est inimitié contre Dieu; et tant qu'il a le dessus il est impossible que nous jouissions de sa présence. Puisque Dieu est la seule possession qui puisse suffire à notre âme; puisque sa faveur et sa communion sont essentiel-

les à notre bonheur; puisque le ciel consiste à voir Dieu, à l'aimer et à le servir, il est clair, qu'à moins d'être sanctifiés, nous ne saurions être sauvés ; nous ne saurions jouir de la société, des occupations ou des plaisirs du peuple de Dieu dans le ciel, si nous ne trouvons pas notre bonheur dans ces choses dès ici bas. La nécessité de la sainteté résulte donc de la nature même de Dieu ; aussi, est-elle absolue et invariable.

Enfin nous savons que la sainteté est le but de la rédemption. « Christ s'est donné pour son église, afin qu'il la sanctifiât et qu'elle fût sans tache. » « Il est mort lui juste pour nous injustes, afin de nous amener à Dieu. » Le but de la rédemption n'est pas atteint à l'égard de ceux qui demeurent dans le péché ; en d'autres termes, ils ne sont pas rachetés. C'est donc renverser tout l'Evangile et rendre inutile la mort de Christ, que

de supposer que la rédemption puisse se concilier avec le péché. Le but de la mission et des souffrances du Sauveur serait entièrement manqué si son peuple n'était pas rendu participant de sa sainteté ; car ils ne font briller la gloire de Dieu qu'en tant qu'ils sont rendus saints, et la récompense du Rédempteur est d'amener son peuple à la ressemblance de sa propre image, « afin qu'il soit le premier né entre plusieurs frères. » Tout enfant de Dieu sent que le charme et la gloire de la rédemption c'est la délivrance de l'état de péché et la ressemblance avec Dieu. Là est la couronne de justice, le prix de la céleste vocation que Dieu lui adresse, la bénédiction glorieuse en vue de laquelle il souffre et il prie. Lui dire qu'il peut être sauvé sans devenir saint, c'est confondre toutes ses idées du salut et anéantir toutes ses espérances. La nature du

salut, le caractère de Dieu, les déclarations de sa Parole, le but de la rédemption, tout se réunit pour prouver que la sainteté est d'une nécessité absolue, tellement que si nous ne sommes pas saints, quoique nous puissions être d'ailleurs, ou quoique nous puissions posséder, nous ne sommes pas enfants de Dieu, ni héritiers de son royaume.

SECTION II.

Moyens de sanctification.

On traite souvent la question de la sainteté comme une simple question de morale, ou tout au plus de religion naturelle. On engage les hommes à réprimer par la force de la raison leurs penchants vicieux ; à se rappeler les motifs qui doivent les porter à la vertu et à fortifier leur volonté par des actes de

renoncement. On somme la conscience de sanctionner les exigences de la raison ou d'avertir le pécheur des conséquences qu'aurait la transgression. On s'appuie plus ou moins sur les doctrines de la présence de Dieu, de sa Providence et d'une rétribution future pour détourner du péché et pour exciter à la pratique de la vertu. On donne enfin des directions spéciales pour cultiver les habitudes vertueuses ou pour corriger celles qui sont mauvaises.

Puisque nous sommes des êtres rationnels, et qui doivent être gouvernés par la raison en opposition à l'appétit et à la passion; il y a beaucoup de choses vraies et importantes dans ces dissertations sur la pratique de la vertu. Mais comme nous sommes aussi des êtres déchus et absolument destitués de la faculté de nous régénérer nous-mêmes, des règles de ce genre et les efforts qui

en sont la suite ne peuvent qu'être par eux-mêmes sans efficace. Dieu a doué le corps d'une énergie de rétablissement qui le met à même de rejeter ce qui est nuisible à son organisation, et de guérir les blessures qui sont la suite des accidents ou de la méchanceté. Mais quand c'est l'organisation elle-même qui est dérangée, au lieu de corriger ce qui en a besoin, elle aggrave ce qui, dans d'autres circonstances, ne serait qu'un désordre momentané. Que si par des moyens extérieurs on arrête le mal d'un côté, il reparaîtra de l'autre. Aussi long-temps que le système est dérangé, de tels moyens ne sont que des palliatifs qui peuvent bien cacher ou détourner le mal, mais qui, en laissent subsister la source. De même, aussi long-temps que le cœur est irrégénéré, tout ce que peuvent faire la raison et la conscience est de peu d'efficace. Elles peuvent bien

placer des obstacles devant le courant ou en détourner le cours dans des canaux secrets, mais elles ne sauraient atteindre la source. Comme nous avons conservé depuis la chute la raison, la faculté de choisir, la conscience, les affections sociales, des sentiments de justice, de crainte, de honte, etc., on peut, en dirigeant avec art ces principes d'action, arriver à produire une conduite convenable et digne, et même une grande amabilité de caractère. Mais il est impossible par ces moyens-là de créer des vues justes et des sentiments irréprochables à l'égard de Dieu et du prochain, ou de déraciner l'égoïsme, l'orgueil et les autres péchés dont notre nature est infectée. La raison et la conscience pourront bien amener un homme à changer de conduite, mais non pas à changer de cœur. Le sentiment du devoir pourra l'obliger à faire l'aumône à son

ennemi, mais il ne changera pas sa haine en amour. Le désir du bonheur pourra l'engager à servir Dieu extérieurement, mais il ne lui fera pas trouver du plaisir dans ce service. Les affections n'obéissent pas aux exigences de la raison ni aux ordres de la conscience. Elles peuvent être, jusqu'à un certain point, réprimées dans leurs manifestations, mais non pas changées dans leur nature. Elles suivent leur propre loi. Elles se complaisent dans ce qui est conforme à la disposition morale de celui qui les éprouve. Il ne suffit pas pour s'assurer leur assentiment de leur présenter ce qui devrait faire leur bonheur.

Nous ne prétendons pas déprécier la raison et la conscience; mais il est nécessaire de bien déterminer jusqu'où s'étend leur sphère légitime, afin que dans nos efforts pour acquérir la sainteté, nous ne mettions pas notre confiance dans des

moyens sans efficace. Bien que l'Ecriture et la conscience nous enseignent que nos facultés livrées à elles seules sont insuffisantes pour nous amener à connaître et à aimer Dieu, les règles que nous suggère la raison pour cultiver la bonté morale, sont loin d'être sans valeur pour l'homme régénéré. Il est certainement utile que nous connaissions sur ce sujet les conseils des sages, et que nous nous habituions à faire un usage vigilant de tous ces moyens secondaires de travailler à notre perfectionnement, sans oublier toutefois que ce n'est point par la force de nos résolutions, ni par celle des considérations morales, ni par aucune règle de discipline, que la vie de Dieu dans l'âme peut être ou créée, ou entretenue. S'il est une classe d'hommes qui s'appuient principalement sur la raison et sur la conscience pour leur perfectionnement

moral, une autre classe, plus nombreuse peut-être, ont recours à des moyens qui n'ont, par eux-mêmes, aucune tendance à produire la sainteté, mais auxquels on suppose à tort que Dieu a voulu attribuer une efficace particulière pour produire cet effet. Tels sont, non-seulement les ablutions, les pélerinages et les mortifications des païens, mais aussi les rites multipliés des églises chrétiennes corrompues. Répandre sur le corps une eau consacrée, répéter des formules de prières, suivre des services religieux qu'on ne comprend pas, recevoir l'imposition des mains, ou une onction matérielle, participer même sans foi aux sacrements : voilà tout autant de moyens qu'on s'imagine propres à faire pénétrer la grâce dans l'âme. On met aussi une grande confiance dans l'acte de se retirer du monde; dans la prière faite en certains temps ou en certains lieux, dans

telle ou telle posture particulière, et dans toute la routine et la discipline ascétique. L'histoire de l'Eglise renferme de tristes preuves du zèle persévérant et laborieux avec lequel on a employé ce moyen de détruire ses pechés. Déjà du temps des Apôtres commençait à se manifester la disposition à recourir à de telles inventions pour acquérir la sainteté. Alors déjà il se trouvait des hommes qui ordonnaient de s'abstenir de l'usage de la viande, qui défendaient le mariage, qui disaient : « Ne mange point de ceci, n'en goûte point, n'y touche pas » ; lesquelles choses, dit l'Apôtre, ont à la vérité quelqu'apparence de sagesse dans un culte volontaire et dans une certaine humilité, en ce qu'elles n'épargnent point le corps, et qui néanmoins ne servent qu'à satisfaire la chair.

L'Ecriture nous enseigne une doctrine

différente. Elle nous enseigne que les croyants sont tellement unis à Christ, qu'ils sont rendus participants, non-seulement du mérite attaché à sa mort, mais aussi de son Saint-Esprit qui habite en eux comme un principe de vie, les rendant de plus en plus conformes à l'image de Dieu, et opérant en eux tant la volonté que l'exécution selon son bon plaisir. Elle enseigne qu'aussi long-temps que les hommes sont sous la loi, c'est-à-dire qu'ils sont tenus d'en satisfaire les exigences pour être justifiés devant Dieu, et qu'ils sont gouvernés par un esprit légal ou par le seul sentiment du devoir ou la crainte du châtiment, ils se trouvent dans la condition d'esclaves incapables d'éprouver pour Dieu les sentiments qu'il demande, et de produire des fruits de sainteté. Mais quand par la mort de Christ ils sont affranchis de la loi dans le sens que nous venons de dire, leur

relation à l'égard de Dieu est entièrement changée. Ils ne sont plus esclaves, mais enfants. Etant unis à Christ dans sa mort, ils sont rendus participants de sa vie, et en vertu de cette union, ils portent du fruit pour Dieu. Ils sont désormais conduits par l'Esprit qui habite en eux; et cet Esprit est une source de vie, non-seulement pour le corps mais aussi pour l'âme; « car si l'esprit de celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts habite en eux, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts vivifiera aussi leur corps par son esprit qui habite en eux. » Ainsi la doctrine de la sanctification telle que la Bible nous l'enseigne, c'est que nous sommes rendus saints, non par la force de la conscience ou par celle des considérations morales, ni par des actes de discipline, mais par l'union avec Christ qui tout à la fois nous réconcilie avec Dieu et nous rend partici-

pants du Saint-Esprit. Christ devient notre sanctification en même temps que notre justification. Non-seulement il affranchit de la pénalité de la loi, mais il rend saint. Il n'y a donc, selon l'Evangile, point de sanctification sans la justification ou avant celle-ci. Ceux qui sont en dehors de Christ sont sous la puissance du péché aussi bien que sous sa condamnation ; et ceux qui sont en Christ sont affranchis, non-seulement de la condamnation du péché, mais aussi de son empire.

Quant à la nature de cette union entre Christ et son peuple, qui a des conséquences si importantes, l'Ecriture reconnaît que c'est un mystère. Après avoir dit, nous sommes membres de son corps, étant de sa chair et de ses os, saint Paul ajoute aussitôt : Ce mystère est grand. Il serait donc inutile d'essayer d'abaisser un pareil sujet au niveau de notre in-

telligence. La manière dont Dieu est présent et dont il opère dans tout l'univers, est pour nous un secret impénétrable. Nous ne pouvons pas même comprendre comment nos âmes sont présentes et agissent dans les corps qu'elles occupent. Dès-lors, nous ne pouvons nous attendre à comprendre la manière dont Christ habite par son Esprit dans le cœur des siens. Le fait qu'une telle union existe est clairement révélé; les effets en sont décrits expressément, et la nature nous en est représentée, tout autant que nous pouvons la connaître, par les comparaisons les plus frappantes. Dans sa prière sacerdotale, notre Sauveur dit: « Je te prie que tous soient un; comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous. Je suis en eux et tu es en moi, afin qu'ils soient perfectionnés dans l'unité. Celui qui garde ses commandements, dit l'Apôtre,

demeure en Christ et Christ en lui. Et à ceci nous connaissons qu'il demeure en nous, savoir par l'esprit qu'il nous a donné. Si quelqu'un n'a point l'esprit de Christ, il n'est point à lui; mais, ajoute l'Apôtre, si Christ est en vous, le corps mourra sans doute, mais l'âme vivra. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes point à vous-mêmes? et encore : ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous?

L'Ecriture est pleine de cette doctrine. La grande promesse de l'Ancien-Testament était, qu'à l'avénement du Messie, le Saint-Esprit serait abondamment répandu sur les hommes. Il est dit que Christ nous a rachetés, afin que nous reçussions cet Esprit qui avait été promis, (Gal. III, 13 et 14). Et la seule preuve

qui aux yeux des Apôtres démontre que l'on a part au bienfait de la rédemption, c'est la participation au Saint-Esprit, laquelle se manifeste, ou par les facultés miraculeuses qu'il conférait alors, ou par ces fruits aimables de sainteté qui ne manquent jamais de marquer sa présence.

Comme nous l'avons déjà dit, les effets attribués à cette union sont la participation aux mérites de Christ pour produire notre justification, et l'habitation de son Esprit au dedans de nous pour produire notre sanctification. La nature de cette union est représentée sous plusieurs points de vue. Elle est comparée à celle qui existe entre un représentant et ceux au nom desquels il agit, sous ce point de vue il est dit qu'Adam est semblable à Christ, et Christ est appelé le second Adam; car comme tous meurent en Adam, de même tous

revivront par Jésus-Christ. Cette même idée est présentée toutes les fois qu'il est dit de Christ qu'il est mort pour ses brebis ou à leur place ; ou quand il est dit des chrétiens qu'ils sont morts avec lui, sa mort étant virtuellement leur mort, puisqu'elle satisfait pour eux aux exigences de la justice et qu'elle les rachète de la malédiction de la loi. Cette union est encore comparée à celle qui existe entre la tête et les membres d'un même corps. Pour expliquer le sens de cette comparaison, ce n'est pas assez de dire que Christ gouverne son peuple, ou qu'il y a entre lui et les siens une communauté de sentiments et d'intérêts. L'idée essentielle est qu'il y a communauté de vie; que le même Esprit habite en lui et en eux. De même que le corps est partout animé d'une même âme qui lui donne l'unité et qui transmet à tous les membres une vie commune, de même

le Saint-Esprit qui habite en christ est communiqué par lui à tous les siens; il les rend dans un sens particulier, un avec lui et un entr'eux, et leur transmet à tous cette vie dont le siége et la source sont en lui. Comme le corps n'est qu'un, quoiqu'il ait plusieurs membres, et que tous les membres de ce corps, quoiqu'ils soient plusieurs, ne forment qu'un corps, il en est de même de Christ. Car nous avons été baptisé dans un même esprit pour n'être qu'un seul corps, et nous avons été tous abreuvés d'un même esprit. » Christ emploie une autre comparaison qui a la même valeur lorsqu'il dit : « Je suis le cep et vous êtes les sarments : celui qui demeure en moi et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit; car sans moi vous ne pouvez rien faire. De même que les sarments sont tellement unis au cep, qu'ilsparticipent de sa vie et qu'ils en dé-

pendent absolument, de même les croyants sont tellement unis à Christ qu'ils participent de sa vie et qu'ils sont à son égard dans une dépendance absolue. Le Saint-Esprit qu'il leur communique est en eux le principe de la vie et de la fécondité.

Christ et les siens sont un. Il est le fondement et eux l'édifice. Il est le cep, ils sont les sarments. Il est la tête, ils sont le corps. Parce qu'il vit, ils vivront aussi; car ce n'est pas eux qui vivent, mais Christ qui vit en eux. Le Saint-Esprit dont il a dit à ses disciples: « Il demeure avec vous et il sera en vous, » est pour eux la source, non-seulement de la vie spirituelle, mais de toutes les manifestations de cette vie. Ils sont baptisés du Saint-Esprit; ils sont nés de l'Esprit; ils sont appelés spirituels, parce que l'Esprit de Dieu habite en eux; tandis qu'au contraire, les irrégénérés sont

appelés hommes naturels ou sensuels, « en qui n'est point l'Esprit. » Les croyants sont sanctifiés par l'Esprit ; ils sont conduits par l'Eprit ; ils vivent par l'Esprit ; ils sont fortifiés par l'Esprit ; ils sont remplis de l'Esprit. Par l'Esprit ils mortifient le péché ; par l'Esprit ils attendent l'espérance de la justice ; ils ont accès auprès de Dieu par l'Esprit ; ils prient et ils chantent par l'Esprit. L'Esprit est pour eux une source de connaissance, de joie, d'amour, de patience, de bonté, de foi, de douceur, de tempérance (1). Cette doctrine de l'habitation du Saint-Esprit au dedans de nous tient tellement au tissu même de

(1) Jean XIV, 17; Luc III, 16; Jean III, 5; 1 Cor. III, 16; Jude 19; 1 Cor. VI, 11; Rom. VIII, 14; Gal. V, 25; Eph. III, 16; Eph. V, 18; Rom. VIII, 13; Gal. V, 5; Eph. II, 18; Jean IV, 24; Jude 20; Eph. I, 17; 1 Thes. I, 6; Gal. V, 22.

l'Evangile, qu'elle en fait une partie absolument essentielle. Ce ne serait plus l'Evangile si nous en détachions cette grande vérité, savoir que l'Esprit de Dieu, qui nous a été acquis et qui nous est donné par Christ, est toujours présent avec les siens pour diriger et leur culte intérieur et leur conduite au dehors, et pour les introduire enfin sans défaut et sans tache dans la pureté et la félicité du ciel.

Le secret d'une vie sainte se trouve dans cette doctrine de l'union du croyant avec Christ. C'est là, non-seulement le fondement de son espérance de pardon, mais la source de la force par laquelle il meurt au péché et vit à la justice. C'est en étant enraciné et fondé en Christ, qu'il est puissamment fortifié par son Esprit dans l'homme intérieur, qu'il est rendu capable de comprendre la largeur, la longueur, la profondeur et la hauteur

du mystère de la rédemption, et de connaître l'amour de Christ qui surpasse toute connaissance, et qu'il est rempli de toute la plénitude de Dieu. C'est cette doctrine qui le soutient dans toutes ses épreuves et qui le fait triompher de tous ses ennemis ; car ce n'est point lui qui vit, mais Christ qui vit en lui, lui donnant de jour en jour la grâce qui lui suffit et le purifiant pour lui appartenir en propre comme un membre de son peuple de prédilection, zélé pour les bonnes œuvres.

L'union avec Christ étant la source de la vie spirituelle, les moyens par lesquels cette vie se conserve et se propage se rapportent tous à cette doctrine et tirent d'elle leur efficace. C'est ainsi qu'il est dit que nous sommes purifiés par la foi, sanctifiés par la foi, que nous vivons par la foi, que nous sommes sau-

vés par la foi. (1) Ce rôle important est assigné à la foi, parce qu'elle est le lien qui nous unit à Christ. Non-seulement elle nous donne le droit de faire valoir ses mérites pour notre justification, mais elle nous rend participants de son Saint-Esprit. Christ à promis que tous ceux qui viennent à lui recevront une eau vive, par où l'Apôtre nous déclare qu'il faut entendre le Saint-Esprit. C'est par la foi, et dans la persuasion de l'union, qu'elle établit entre nous et Christ que nous pouvons nous approcher de Dieu avec confiance et ouvrir nos cœurs à l'influence sanctifiante de son amour. C'est par la foi que nous recevons de sa plénitude, et grâce sur grâce. C'est par la foi que nous regardons à lui pour obtenir la force de vaincre les tentations

(1) Actes XV, 9; XXVI, 18; Gal. II, 20; Eph. II, 8.

et d'accomplir nos devoirs. C'est par la foi que nous recevons ses grandes et précieuses promesses qui nous rendent participants de la nature divine.

Tous les chrétiens savent par expérience que la foi en Christ est pour eux la source de la sanctification et de la paix. Lorsqu'ils sont tentés de se laisser aller au découragement ou au péché, s'ils regardent à lui pour obtenir du secours, ils se sentent une force pour résister au mal ou pour supporter l'épreuve que ni la force de leur volonté, ni la puissance d'aucune considération ne pourrait jamais leur fournir.

Lorsqu'ils s'approchent de Dieu en leur qualité de membres de Christ, ils ont auprès de lui un libre accès, et ils éprouvent une joie ineffable et pleine de gloire. Lorsqu'ils sont abattus par l'affliction, s'ils se rappellent qu'ils sont un avec celui qui a souffert pour eux, leur

laissant un exemple à suivre, ils se réjouissent en leurs tribulations, assurés que s'ils souffrent avec lui ils régneront aussi avec lui.

De plus, puisque l'union avec Christ nous procure le Saint-Esprit source de la vie spirituelle, nous devons pour conserver cette vie, éviter tout ce qui pourrait porter cet esprit à s'éloigner de nous. La Bible nous enseigne que l'Esprit peut être contristé; que son influence peut être éteinte; que Dieu dans ses jugements la retire souvent à ceux qui la méprisent. Les mauvaises pensées, les paroles amères, les actes de péché doivent être évités, non-seulement à titre de péchés, mais comme étant des offenses contre le Saint-Esprit. Nous devons nous rappeler que souiller l'âme par le péché ou le corps, par l'intempérance ou l'impureté, c'est un sacrilége, parce que nous sommes les membres de Christ et que nos corps sont

les temples de l'Esprit Saint. D'un autre coté, nous devons cultiver avec soin les bonnes pensées et les saints désirs, non-seulement comme étant des choses bonnes en elles-mêmes, mais comme procédant de cet agent céleste duquel dépend notre sanctification.

Il y a bien loin de ce que nous venons de dire à l'état d'un homme qui résiste au péché et qui cultive les bons sentiments uniquement d'après des considérations morales et en se reposant sur sa propre force. Cette dernière disposition est ce que le monde appelle moralité, mais ce n'est pas ce que la Bible appelle religion. De pareilles considérations doivent avoir et auront toujours pour le chrétien leur valeur légitime, mais ce n'est pas sur ses propres efforts et sur ses propres ressources qu'il s'appuie pour devenir saint. La vie dont il est animé procède de la foi en Jésus-Christ ; et c'est par un

recours continuel au Saint-Esprit que cette vie se maintient. Il est tout aussi incompatible avec la religion de l'Evangile que nous puissions nous sanctifier par nos propres forces, que de supposer que nous puissions nous justifier par nos œuvres.

C'est principalement par l'efficace de la prière que nous recevons la communication du Saint-Esprit. La prière n'est pas seulement l'instinct d'une nature dépendante qui cherche du secours auprès de l'auteur de son être; il ne faut pas non plus y voir seulement l'expression naturelle de la foi et du désir, ou un mode de communication avec le Père des esprits; nous devons la considérer aussi comme le moyen établi de Dieu pour obtenir le Saint-Esprit. « Si vous, qui êtes mauvais, savez bien donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père céleste donnera-t-il le

Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent (Luc, XI, 13). » C'est pour cela que nous sommes invités à être persévérants et importuns dans la prière, insistant surtout pour obtenir ces communications divines par lesquelles la vie de Dieu dans l'âme se maintient et se propage.

La doctrine que le Saint-Esprit opère dans le peuple de Dieu et la volonté et l'exécution suivant son bon plaisir, cette doctrine n'est pas incompatible avec l'usage diligent de tous les moyens rationnels et scripturaires pour croître dans la grâce et dans la connaissance de Dieu. Car, bien que le mode d'influence de l'Esprit soit insondable, cette influence nous est décrite comme une œuvre qui éclaire, qui enseigne, qui persuade, toutes expressions qui supposent un sujet rationnel, affecté rationnellement. Ainsi l'habitation du Saint-Esprit dans le cœur des enfants de Dieu n'anéantit point leur

activité propre. Il agit en nous portant à agir. C'est pour cela que la Parole de Dieu nous ordonne de faire ce qu'elle nous dit que le Saint-Esprit fait pour nous. Nous croyons, bien que la foi soit l'œuvre de Dieu ; nous nous repentons, bien que la repentance soit un don de Christ ; nous aimons, bien que l'amour, le support, la douceur et toutes les autres grâces soient des fruits de l'Esprit. Le progrès de l'œuvre de la sanctification consiste en ce que nous sommes portés ainsi sous cette influence divine à cultiver de bonnes dispositions et de bons sentiments. La loi de notre nature qui fait suivre d'un accroissement de force l'exercice répété de nos facultés, n'est nullement suspendue à l'égard des dispositions de l'âme régénérée. Des philosophes ont prétendu que la vibration communiquée à l'atmosphère quand nous prononçons un mot ne s'arrête jamais.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, il est certain que toutes les émotions pieuses fortifient le principe de la piété et laissent l'âme dans un état meilleur. Le bien moral que nous recueillons de l'exercice de la foi, de l'amour ou de la reconnaissance, n'est point passager comme cet exercice lui-même. Bien loin de là. Une heure de communion avec Dieu produit une impression qui ne s'effacera jamais; elle rend à jamais l'âme moins susceptible pour le mal et plus susceptible pour le bien. Et comme le Saint-Esprit excite constamment l'âme vers l'exercice de la sainteté et qu'il la met en rapport avec Dieu, il la rend ainsi de plus en plus sainte et mieux préparée pour la sainteté parfaite du ciel.

La contemplation de la vérité, le culte de Dieu et l'accomplissement du devoir, sont les principaux moyens de produire dans nos âmes ces saintes dispositions.

Toute affection suppose un but en vue duquel elle a lieu et qui tend à la produire lorsqu'il est présenté à l'esprit. Nous ne pouvons pas craindre Dieu, à moins que sa puissance et sa sainteté ne soient présentes à notre esprit. Nous ne pouvons pas l'aimer, si ce n'est en vue de son excellence et de sa bonté; nous ne pouvons pas croire, si non en vue de sa Parole, ni espérer sinon en vue de ses promesses. Comme chacune de ces affections suppose un but qui leur est approprié, ce but tend naturellement à exciter l'affection. Si nous n'étions pas déchus, ce but ne pourrait pas nous être présenté sans que l'affection correspondante se réveillât dans notre cœur. Malgré notre déchéance morale ces divers buts conservent la tendance qui est inhérente à leur nature; et comme cette déchéance est plus ou moins corrigée par le Saint-Esprit, ils exercent sur l'âme l'in-

fluence qui leur est propre. Aussi est-il dit que nous sommes sanctifiés par la vérité; que nous sommes purifiés par la Parole de Christ ; que nous naissons de nouveau par la parole de vérité ; que nous sommes transformés à l'image de Dieu en contemplant sa gloire. (Jean , XVII , 19; XV, 3. Jacques, I, 18. 2 Cor. III, 18.)

Il serait déraisonnable de s'attendre que nous soyions rendus conformes à l'image de Dieu, à moins que la vérité relative à Dieu agisse fréquemment et continuellement sur l'âme. Comment un cœur rempli des pensées et des soucis du monde, et surtout un cœur souvent entraîné au mal par la pensée ou la vue du péché, pourrait-il s'attendre à voir se fortifier en lui les affections qui répondent à la sainteté ou à la grandeur de Dieu? Comment l'amour de Christ, croîtrait-il dans le cœur de ceux qui ne pen-

sent presque jamais à lui et à son œuvre? Un pareil résultat ne peut avoir lieu sans un changement dans la nature même des choses, et c'est pourquoi nous ne pouvons faire des progrès dans la sainteté, à moins de consacrer beaucoup de temps à lire, à entendre et à méditer la parole de Dieu, qui est la vérité par laquelle nous sommes sanctifiés. Plus cette vérité nous est mise devant les yeux; plus nous entrons en contact avec elle, en en comprenant le sens, en l'appliquant à notre position, en nous en appropriant les principes, en en pénétrant les motifs, en nous réjouissant de ses promesses, en tremblant devant ses menaces, en nous élevant par son influence, de ce qui est visible et temporel à ce qui est éternel et invisible, plus nous pouvons nous attendre à être transformés par le renouvellement de notre esprit; de manière à aimer tout ce qui est saint, juste et bon.

Les hommes distingués par leur piété ont toujours été des hommes de méditation et de prière; des hommes habitués à se recueillir loin de l'influence du monde avec ses mille joies et ses mille chagrins, pour se placer sous l'influence des doctrines, des préceptes et des promesses de la Parole de Dieu.

Outre la contemplation de la vérité, le culte divin est un moyen important de croître dans la grâce; non seulement parce qu'il comprend l'expression et l'exercice de tous les sentiments pieux que cet exercice doit nécessairement fortifier, mais aussi parce qu'il est le moyen établi de Dieu pour entrer en communion avec lui et pour recevoir les dons de sa grâce. « Ceux qui s'attendent à l'Eternel prendront de nouvelles forces; ils s'élèveront sur des ailes comme des aigles; ils courront, et ne se fatigueront point; ils marcheront, et ne se lasseront point ». « Bien-

heureux ceux qui habitent en ta maison : ils te loueront incessamment. Ils marchent de force en force pour se présenter devant Dieu en Sion (Esaïe XL, 31 ; Ps. LXXXIV, 5 et 8.) L'expérience aussi bien que la révélation rend témoignage à la vérité de ce fait. Les enfants de Dieu ont toujours trouvé dans le culte, soit privé, soit public, du Père des esprits, les principaux moyens de renouveler leurs forces spirituelles. Le culte qu'on rend à Dieu dans ses temples terrestres est une préparation à celui qui aura lieu dans ce temple éternel des cieux qui n'est point fait par la main des hommes. Les sacrements sont pour nous, ce qu'étaient pour les Israélites les sacrifices et les rites de l'ancienne économie. Ils sont des signes et des sceaux des promesses de Dieu et procurent à ceux qui les reçoivent dignement les bénédictions qu'ils représentent. Le chrétien donc qui désire croître dans la con-

naissance et dans l'amour de Dieu observera fidèlement toutes les formes établies du culte divin. Il priera beaucoup dans son cabinet, il sera ponctuel au temple et à la table du Seigneur. Il recherchera les occasions d'entrer en rapport avec Dieu, comme un ami recherche la société de son ami; et plus il jouira de cette communion, mieux il sera préparé pour cette communion parfaite avec le Père des lumières, qui constitue la félicité du ciel.

Enfin, pour devenir bons, nous devons faire le bien. Quelques personnes s'imaginent à tort que l'action est tout dans la religion. Il n'y a point de religion dans les actes extérieurs, à moins qu'ils ne soient dictés par un esprit de piété. C'est peut-être une des tendances funestes de notre âge, de chasser la religion de nos intérieurs, de ne lui laisser d'autre asile que la rue ou les assem-

l'exercice de la bienveillance en fortifie le principe, que la pratique du bien tend à rendre les hommes meilleurs, mais parce que Dieu a ordonné que celui qui a arrosé les autres serait arrosé lui-même. Il répand sa grâce sur ceux qui travaillent au bien temporel et spirituel de leurs frères et qui suivent l'exemple de notre bienheureux Rédempteur, marchant avec Dieu et faisant du bien.

La vraie religion, telle que nous la trouvons dépeinte dans la Bible, n'est donc ni une manifestation purement extérieure ni une excitation de sentiments intermittente et passagère. C'est un principe de vie spirituelle permanent, spontané et progressif, qui modifie l'homme tout entier et qui produit les fruits de la justice. Ce n'est point telle ou telle bonne disposition isolée, mais bien la racine et le principe de tout ce qu'il y a de bons sentiments et de bonnes actions, qui se ma-

nifeste par l'amour et l'obéissance envers Dieu, par la justice et la bienveillance envers les hommes, et par l'empire sur nous-même. Cette vie divine ne peut être obtenue ni conservée par de simples efforts de la raison ou de la conscience, ou par des observances superstitieuses: elle découle de notre union avec Christ, qui envoie son Saint-Esprit dans le cœur de tous les siens. Pour faire croître cette vie divine, nous avons à éviter tout ce qui tend à contrister l'Esprit de grâce et à pratiquer tout ce qui peut favoriser sa sainte influence sur le cœur. C'est par cette influence que nous sommes sanctifiés, car elle nous conduit à cultiver toutes les dispositions saintes, par la contemplation de la vérité, par le culte de Dieu et par l'accomplissement de tous nos devoirs mutuels.

FIN.